

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

LA
REVUE CANADIENNE

LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS

(QUÉBEC.) (1)

XIV

Le régicide de 1793.—Immigration de prêtres français.—Incendie de l'église et du couvent des Récollets.—Encore Frontenac.—Les châtelaines du fort Saint-Louis sous le régime anglais.—Un mariage.—Un diner au Château.—Complainte.—La politique des réceptions.

Les lignes émouvantes que l'on va lire sont extraites des *Mémoires* de M. Philippe Aubert de Gaspé :

“ C'était en l'année 1793 ; je n'avais que sept ans, mais une circonstance que je vais rapporter me rappelle que nous étions en hiver, et la scène qui eut lieu m'est aussi présente à l'esprit que si elle s'était passée ce matin. Ma mère et ma tante, sa sœur Marie-Louise de Lanaudière, causaient assises près d'une table. Mon père venait de recevoir son journal, et elles l'interrogeaient des yeux avec anxiété, car il n'arrivait depuis longtemps que de bien tristes nouvelles de la France. Mon père bondit tout-à-coup sur sa chaise ; ses grands yeux noirs lancèrent des flammes ; une affreuse pâleur se répandit sur son visage, d'ordinaire si coloré ; il se prit la tête à deux mains, en s'écriant : “ Ah ! les infâmes ! ils ont guillotiné leur Roi ! ”

“ Ma mère et sa sœur éclatèrent en sanglots ; et je voyais leurs larmes fondre l'épais frimas des vitres des deux fenêtres où elles restèrent longtemps la tête appuyée. Dès ce jour je compris les horreurs de la révolution française.”

(1) Voy. REVUE CANADIENNE, avril, mai, juin, août, octobre, novembre, décembre, 1893, février, mars, mai, juin, juillet et septembre 1894.

La population du Canada français fut consternée à cette nouvelle, continue M. de Gaspé, et "un sentiment de profonde tristesse s'empara de toutes les âmes sensibles...." (1)

Dans une étude lue en séance publique à l'Université-Laval, il y a quelques mois, M. Joseph-Edmond Roy a fait connaître l'effet produit par la révolution française dans la population des petites îles de Saint Pierre et Miquelon. On proclama l'égalité jusque dans les embarcations des pêcheurs, et la populace fut prise de vertige comme en France. Par les détails donnés par M. Roy, on peut juger des sanglantes journées qui eussent été réservées à notre Canada si la Providence ne nous avait séparés de la mère-patrie en temps opportun.

Après le traité de paix conclu en 1783 entre l'Angleterre et la nouvelle république des Etats-Unis d'Amérique, l'isolement dans lequel on avait tenu nos nationaux cessa temporairement; de jeunes Canadiens se rendirent à Paris pour y compléter leurs études, et revinrent dans nos villes avec des idées dites "nouvelles" qui se firent jour en quelques circonstances, notamment dans un banquet organisé à Montréal à l'occasion de l'inauguration de la constitution de 1791. Ces jeunes gens retrouvèrent dans la société anglaise et protestante de Québec et de Montréal quelque chose du luxe et des idées qui les avaient séduits en France, et plusieurs d'entre eux s'éloignèrent du peuple pour nouer des relations de ce côté.

Les lugubres événements de la révolution française eurent pour nous deux conséquences avantageuses: ils déterminèrent une nouvelle rupture de toute communication avec la France dans un temps où nous n'en pouvions attendre rien que de fâcheux; (2) puis

(1) "Monsieur de Belêtre, gentilhomme canadien, était à Paris le jour même de l'exécution de Louis XVI. Connaisant les sentiments de l'hôte chez qui il logeait, il fut surpris de le voir prêt à sortir le matin avec la cocarde tricolore, et lui dit.—Où allez-vous, mon ami?"

—"Je me rends, répondit-il, à la place de la guillotine, pour conserver ma tête, celle de ma femme, de mes enfants, et la vôtre, monsieur."

"Monsieur de Belêtre, de retour en Canada, racontait que lorsque cet homme rentra chez lui, il se jeta dans les bras de sa femme, et s'écria au milieu de ses sanglots: J'ai en la douleur de voir tomber à mes pieds la tête du Roi!" (Ph. A. de Gaspé.)

(2) "A nulle époque, peut-être, dit M. Bibaud, les dangers que s'exagérait le gouvernement ne mirent les Canadiens dans un isolement aussi complet. M. de Larochefoucault-Liancourt put faire une excursion dans le Haut-Canada, en 1795; mais l'entrée du Bas-Canada fut interdite à l'illustre et savant voyageur français; et nous ne saurions dire par quelle faveur particulière il fut permis à son ami M. Guillemard de descendre, mais rapidement, le Saint-Laurent, depuis Kingston (ci-devant Frontenac ou Cataracoui) jusqu'à Québec. Faire venir des journaux ou même des livres directement de France, était une chose à laquelle il ne fallait pas penser." (*Hist. du Canada*, tome II, p. 124.)

ils causèrent une immigration bénie de prêtres français animés du plus pur zèle apostolique et dont les noms sont conservés avec vénération dans la mémoire du peuple canadien. L'Angleterre, l'intolérante Angleterre d'autrefois, accueillit avec bonté ces ecclésiastiques catholiques poursuivis par la rage révolutionnaire, et favorisa leur transmigration dans sa colonie du Canada, en même temps qu'elle gardait et entourait de tous les respects au sein du royaume un nombre beaucoup plus considérable de prêtres réfugiés.

Voici la liste de ces vertueux et zélés auxiliaires que reçut le clergé canadien et que Mgr Hubert, évêque de Québec, avait appelés de ses vœux :

Arrivés en 1791.—MM. Alain et Lejantel de la Blouterie.

Arrivés en 1793.—MM. Philippe-Jean-Louis Desjardins, vicaire-général, (1) Jean-André Raimbault, Pierre Gazelle, François Ci-quart et Candide Le Saulniers.

(1) Ce digne ecclésiastique ne finit pas ses jours en Canada comme la plupart de ses compagnons d'exil. Il retourna en France, où il eut à passer par bien des vicissitudes, comme on peut le voir par les lignes suivantes, de M. Ferland :

“Ancien chanoine de Bayeux, puis doyen de la collégiale de Meung et vicaire général de l'évêque d'Orléans, monsieur Desjardins avait été forcé, par la révolution, de chercher un asile en Angleterre, où il arriva en 1792. Il y connut le célèbre Edmond Burke, qui s'intéressait beaucoup au sort des prêtres français, et qui s'était lié avec l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, dispensateur des dons de la générosité anglaise. Ces deux hommes avaient proposé au gouvernement d'envoyer au Canada quelques personnes, pour examiner s'il serait possible d'y trouver des asiles pour les ecclésiastiques et les laïques français qui affluaient alors en Angleterre. Le projet fut accueilli avec faveur par le ministère, et messieurs Desjardins, Gazelle et Raimbault se chargèrent d'aller reconnaître, sur les lieux, les chances de succès ; ils étaient accompagnés par un Canadien, M. de la Corne, chevalier de Saint-Louis. De New-York, où ils débarquaient le huit février 1793, ils se rendirent par terre au Canada. Les évêques et le clergé les reçurent de la manière la plus obligeante. M. Desjardins s'occupa de recueillir les renseignements nécessaires pour l'objet de sa mission, et visita le Haut-Canada, où un certain nombre d'émigrés désiraient s'établir. L'année suivante, plusieurs prêtres le rejoignirent et parmi eux se trouvait son jeune frère....

“Successivement grand vicaire des évêques Hubert et Denaut, M. Desjardins se lia d'une étroite amitié avec M. Plessis, alors curé de Québec. Sa santé chancelante l'obligea, en 1802, de retourner en France, où il emporta avec lui les regrets des nombreux amis qu'il s'était attachés par ses belles qualités et par le charme de sa conversation. Au Canada, il avait eu à souffrir des mauvais procédés d'un lieutenant gouverneur qui le traita assez mal ; après son retour en France, il eut à subir de plus rudes épreuves, car il devint l'objet des soupçons de l'empereur. Nommé en 1806 curé des Missions Etrangères, à Paris, il prit son domicile au séminaire du même nom. A Québec, il avait eu des rapports avec le duc de Kent, qui lui adressa à Paris quelques lettres dictées par la bienveillance ; c'en fut assez pour le faire soupçonner de déloyauté par Napoléon. Au mois d'octobre 1810, il fut saisi par la police et transféré à Vincennes ; on le relégua ensuite à Fenestrelle, puis à Campiano et enfin à Verceil. Durant quatre ans, il subit un exil non mérité, au pré-

Arrivés en 1794.—MM. Louis-Joseph Desjardins, Jean Castanet, Jean-Denis Daulé, François-Gabriel Le Courtois, Philippe Nautetz, Jean-Henri-Auguste Roux, P. S. S., Anthelme Malard, P. S. S., Antoine-Alexis Molin, P. S. S., Jean-Baptiste Thavenet, P. S. S., François Humbert, P. S. S., Claude Rivière, P. S. S., Antoine Sattin, P. S. S., Melchior Sauvage, P. S. S., Guillaume Desgarets, P. S. S., et François-Marie Robin.

Arrivés en 1795.—MM. Joseph-Pierre Malavergne, Jacques Dalavivre, Claude-Gabriel Courtine et Jean Raimbault.

Arrivés en 1796.—MM. Jean-Baptiste Chicoineau, Claude-Vincent Fournier, N. Jahouin, Jacques-Guillaume Roque, P. S. S., Antoine Houdet, P. S. S., Jean-Baptiste Saint-Marc, Urbain Orfroy, Antoine Villade et Pierre-René Joyer.

Arrivés en 1798.—MM. Joseph-Mandet Sigogne, Antoine Champion et Antoine Gaïffe, P. S. S.

Arrivé en 1799.—M. Antoine-Amable Pichard.

Arrivés en 1806.—MM. Jacques-Ladislas de Calonne, Pierre Bernard de Borniol et Nicolas-Aubin Thorel.—42 en tout. (1)

judice de ses affaires, de sa santé, de son ministère, et ne rentra en France qu'après la chute de l'empire.

.. Pendant cette longue persécution, l'abbé Desjardins dut rompre toute communication à l'extérieur; mais après son élargissement, il reprit sa correspondance avec ses amis du Canada, et surtout avec Mgr Plessis, et la continua toujours ensuite fort régulièrement.

" M. Desjardins refusa, en 1817, l'évêché de Blois, et en 1823 celui de Châlons-sur-Marne. En 1819, le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, le nomma grand vicaire et archidiacre de Sainte-Geneviève, et lui donna un logement à l'archevêché. Lors du pillage de l'archevêché, en 1831, il perdit sa bibliothèque, ses tableaux, ses meubles et tout ce qu'il possédait d'argent. Il était alors à Conflans, d'où il s'échappa avec Mgr de Quélen, archevêque de Paris. L'abbé Desjardins mourut le 18 octobre 1833. C'est à lui que le Canada doit un grand nombre de beaux tableaux, qu'il fit vendre dans le pays, à un prix si modique que plusieurs fabriques de la campagne en achetèrent pour remplacer des toiles de peu de valeur. Ces tableaux, enlevés pendant la révolution aux monastères, aux couvents, aux églises, avaient été entassés dans un grenier, d'où on les tira au commencement de l'empire pour les vendre à l'encan. Désireux d'enrichir le Canada de quelques bonnes toiles, M. Desjardins les acheta et les envoya à son frère, alors chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec. Jusqu'à sa mort il fut le protecteur et l'ami des jeunes Canadiens qui allaient étudier à Paris." (Vie de Mgr Plessis, par l'abbé J.-B.-A. Ferland.—*Le Foyer Canadien*, année 1863.)

(1) Voir le travail de l'abbé Bois intitulé: *L'Angleterre et le Clergé français réfugié pendant la Révolution*, inséré au volume III, année 1885, des "Mémoires et Comptes rendus de la Société Royale du Canada." Voir aussi *l'Etude biographique sur Jean Raimbault*, par le même auteur (Aug. Côté, éditeur, Québec, 1869); *l'Hist. du monastère des Ursulines de Québec*; *l'Hist. de l'Hôpital-Général de Québec*; le 2^e volume de *l'Histoire des Ursulines des Trois-Rivières*, qui contient une biographie complète de l'abbé de Calonne; *Une colonie féodale en Amérique*, par M. E. Rameau de Saint-Père; le *Répertoire du Clergé canadien*, par l'abbé C. Tanguay; la *Vie de C.-F. Painchaud*, par le docteur N.-E. Dionne (Léger Brousseau, éditeur, Québec, 1894), etc., etc.

La *Gazette de Québec* du 7 mars 1793 annonça en ces termes l'arrivée de MM. Desjardins, aîné, Gazelle et Raimbault :

“ La semaine dernière sont arrivés en cette ville trois prêtres français, réfugiés de France, venus d'Angleterre à la Nouvelle-York, dans le paquebot du roi. Les recommandations de sir Henry Dundas leur méritèrent un accueil distingué de la part de Son Excellence le major-général Alured Clarke, lieutenant-gouverneur de Sa Majesté en Canada. C'est le lendemain de leur arrivée, le 3 mars, qu'ils eurent l'honneur d'être présentés à ce haut dignitaire, au château Saint-Louis.”

Quelques années plus tard, l'abbé Jacques-Ladislas de Calonne (frère du ministre de Louis XVI) fut aussi reçu au château Saint-Louis avec tous les égards dus à son caractère et à son rang. (1)

Nous avons dit que les Récollets étaient les aumôniers du château Saint-Louis sous le régime français, et que leur église et leur couvent étaient situés en face du Fort. Le 6 septembre 1796, un incendie éclata dans une construction de la rue Saint-Louis, et acquit en très peu de temps une grande intensité. Des étincelles portées par un fort vent du sud-ouest vinrent embraser le clocher de l'église et la toiture du couvent. Quelques heures après, ces spacieux édifices étaient réduits en cendre.

M. James Thompson, témoin oculaire de cet événement, en a fait le récit suivant, soixante-dix ans plus tard, à la demande de M. Ph. Aubert de Gaspé, un des membres de la Société des Antiquaires de Québec.

“ LES RÉCOLLETS.—L'incendie qui fut la cause de la destruction de l'église et du couvent des Récollets ainsi que de nombre de domiciles, éclata dans l'année 1796, vers la fin du mois de septembre, dans l'écurie du juge Dunn (rue Saint-Louis), dans le cours de l'après-midi, par l'imprudencé d'un petit nègre nommé Michel, un des serviteurs du juge. Par amusement, il tirait un petit canon dans l'écurie même : ce qui mit le feu aux fourrages y contenus. En peu de temps l'écurie fut en flammes. Etant moi-même auprès, je puis témoigner de la cause de l'incendie. Pour punition, le juge Dunn fit mettre le petit nègre à bord d'une frégate qui était alors dans le port. Au moment où le feu éclatait, il régnait un calme parfait. Mais lorsque le feu eut fait des progrès,

(1) Le gouverneur Craig l'invita à dîner au Château un jour d'abstinence. Tout le premier service fut servi en maigre. (*Mémoires* de M. de Gaspé.) L'abbé de Calonne avait passé six ans à l'île du Prince-Edouard avant de venir se fixer en Canada. Il mourut en odeur de sainteté, aux Trois-Rivières, le 16 octobre 1822.

il s'éleva une tempête furieuse qui poussa les bardeaux de la couverture de l'écurie à une hauteur considérable, et les entraîna vers le fleuve et jusqu'à la Pointe-Lévis. Je vis l'un des bardeaux se loger dans le clocher de l'église des Récollets et y mettre le feu. Un des Frères y monta dans l'intention d'éteindre le feu ; mais il fut obligé de retraiter ; en peu de temps, le corps de l'église fut enveloppé de flammes ainsi que le couvent adjoignant. Pourtant on eut le temps de sauver les ornements de l'autel, ainsi qu'une jolie petite frégate construite par l'un des Frères, et suspendue à la voûte de l'église, et de la transporter dans la cour du château Saint-Louis, et que je crois avoir été présentée ensuite aux Dames de l'Hôpital-Général. L'ardeur des flammes mit le feu à une petite maison habitée alors par une famille Laurencelle, et toutes celles adjoignant jusqu'à l'encoignure des rues Saint-Louis et des Carrières, et celles vis-à-vis le jardin du gouvernement furent consumées ou autrement détruites.

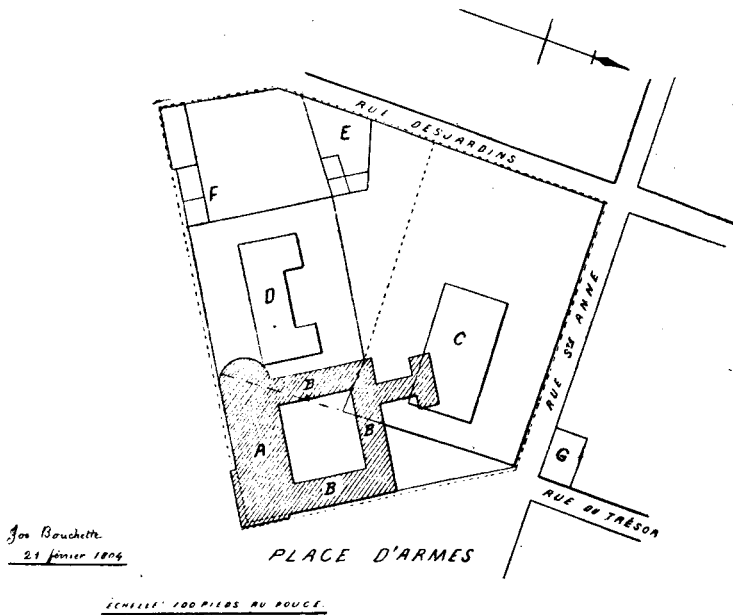
“ Au moment où le feu éclatait, il passait un petit tambourin retournant de pratiquer en dehors de la porte Saint-Louis. Un officier du 60^e l'ayant aperçu, lui donna ordre de battre l'alarme, auquel le petit garçon répondit : “ *Sir, I don't know how to beat the Fire-Drum.* ” Bientôt après le bruit du tambour se fit entendre par toute la ville. Etant bien inquiet de voir la petite frégate, je partis à la course pour mieux échapper aux effets de l'église brûlante. Le coq du clocher de l'église tomba tout auprès de moi : il était de la grosseur d'un mouton ordinaire. La secousse me terrassa pour le moment, mais je repris courage et je pus continuer ma route jusqu'à la cour du Château, où il s'était assemblé une foule dans le même objet. Plus tard, dans l'après-midi, je pus me faufiler à travers la foule, et j'atteignis le jardin des Récollets, où je rencontrai le Frère Louis, qui me fit manger des pommes cueillies sur les arbres. Le lendemain de l'incendie, je rencontrai (près de l'endroit où est maintenant la résidence du juge Black) un habitant de la Pointe-Lévis, qui portait sous le bras un gros livre (un *in quarto*) bien endommagé par le feu. Il me dit l'avoir ramassé le jour précédent à sa porte Le Père Berré se réfugia dans une maison retirée, dans la rue Saint-Louis, ayant appartenu à monsieur François Duval, alors clerc du marché de la haute-ville. Il y est mort. Je ne puis me rappeler où ses restes furent inhumés. Le Frère Louis a tenu école nombre d'années à Saint-Roch (un des faubourgs de Québec), où il avait un superbe jardin de fleurs qui lui donna un bon revenu. Le Frère Marc (né Content et oncle de Messire Parent, instituteur au Petit Séminaire) s'établit au

village de Saint-Thomas, où il pratiqua le métier d'horloger. Un troisième devint navigateur entre Québec et Montréal. Il y eut un Frère Bernardin et un Frère Bernard, et peut-être quelques autres, dont j'ignore les noms et le sort.

“ En terminant, je prie MM. les membres de la *Société Antiqu*e de vouloir bien me faire grâce des fautes de style et de grammaire qui se seraient glissées dans le mémoire ci-haut, vu que le français n'est pas ma langue maternelle.....

“ Donné sous mon seing et sceau, à Québec, ce 27 mars 1866, quatre-vingt-troisième de ma nais-ance, qui eut lieu sous le toit de l'ancien Evêché, près de la porte de ville Prescott.”

“ JAMES THOMPSON,
“ député commissaire général.”



- A.—Eglise des Récollets.—B.—Couvent des Récollets.—C.—Cathédrale anglicane.—D.—Palais de justice (construit en 1804, incendié le 1^{er} février 1872).—E.—Propriété Fraser.—F.—Propriété Badelard.—G.—Maison de M. Berthelot.

Nous avons vu au chapitre VI de cette monographie que les restes de Frontenac, de Callières, de Philippe de Vaudreuil et de LaJonquière furent tirés des cendres de l'église des Récollets et inhumés dans la cathédrale de Québec. “ Lors de l'incendie de l'église des Récollets, le 6 septembre 1796, dit l'abbé H.-R. Casgrain,

on releva les corps qui y avaient été inhumés. Ceux des personnages importants, entre autres celui de M. de Frontenac, furent inhumés dans la cathédrale, et, dit-on, sous la chapelle de N.-D. de Pitié. Les cercueils en plomb qui, paraît-il, étaient placés sur des barres de fer dans l'église des Récollets, avaient été en partie fondus par le feu. On retrouva dans celui de M. de Frontenac une petite boîte en plomb qui contenait le cœur de l'ancien gouverneur. D'après une tradition conservée par le Frère Louis, le cœur du comte de Frontenac fut envoyé, après sa mort, à sa veuve. Mais l'altière comtesse ne voulut pas le recevoir, disant qu'elle ne voulait pas d'un cœur mort qui, vivant, ne lui avait pas appartenu. La boîte qui le renfermait fut renvoyée au Canada, et replacée dans le cercueil du comte où on l'a retrouvée après l'incendie." (1)

Les châtelaines du fort Saint-Louis sous le régime anglais furent lady Dorchester, lady Prescott, lady Milnes, lady Craig, lady Prevost (dont le portrait est conservé chez les Ursulines de Québec), les filles du duc de Richmond, la comtesse de Dalhousie et lady Aylmer.

Le château Saint-Louis avait un air de fête inaccoutumé au matin du 30 août 1797 : la sympathique fille du gouverneur-général du haut et du bas Canada, Mademoiselle Rebecca Prescott, épousait ce jour-là le capitaine John Baldwin, aide-de-camp de son père, et accueillait, le sourire aux lèvres, les souhaits de bonheur de ses parents et de l'élite de la société de Québec. Hélas ! la joie qui brillait au front des jeunes fiancés devait bientôt s'évanouir : " par un de ces malheurs que la sagesse de Dieu prépare aux plus élevés comme aux derniers des hommes," la jeune femme si distinguée " par son esprit supérieur, ses talents de premier ordre et les charmes de son caractère," mourut à Québec, le 27 juin 1798, " et d'abondantes larmes coulèrent de bien des yeux à cette triste nouvelle. Le gouverneur surtout demeura inconsolable....."

Parmi les événements dont le château Saint-Louis fut le témoin, nous avons enregistré une naissance,—celle de Marie-Anne de

(1) Nous croyons volontiers au renvoi de la boîte en question ; mais la tradition nous trouve plus défiant à l'égard des paroles attribuées à la comtesse de Frontenac. Ce fut un récollet canadien, le Père Joseph (né Deny de la Ronde) qui fut chargé de porter le cœur de Frontenac en France. Voyez l'ouvrage de l'abbé C. Tanguay intitulé : *A travers les registres*, pages 225, 226 et 227.

Puisque le nom du vainqueur de Phiïpps se retrouve sous notre plume, nous en prenons occasion pour dire que Frontenac ne fit pas jouer la comédie de *Tartufe* au château Saint-Louis dans l'hiver de 1693-94, quoi qu'en aient dit la plupart de nos historiens, et nous après eux. Le bruit courut à Québec que la pièce devait être mise à l'étude, ce qui causa un certain émoi ; mais nous avons pu nous convaincre, en remontant aux sources, que *Tartufe* ne fut joué ni au château ni dans la ville au temps de Frontenac.

Brisay de Denonville, arrivée le 14 septembre 1685,—et un mariage, —celui de Monsieur et Madame Baldwin, célébré le 30 août 1797 (1) : combien plus souvent n'avons-nous pas eu à réveiller de funèbres souvenirs !

Qu'est-ce que l'étude de l'histoire sinon un dialogue avec les morts ?

M. Aubert de Gaspé parle assez fréquemment du château Saint-Louis dans ses *Mémoires*. Nous empruntons encore les lignes suivantes à cet aimable auteur octogénaire :

“ Monsieur Louis-René Chaussegros de Léry appartenait aux gardes de Louis XVI ; étant en semestre, il eut le bonheur d'échapper au massacre du 10 d'août. De retour au Canada, il chantait une complainte empreinte de sensibilité, qui faisait verser des larmes à ceux qui l'entendaient. Etant bien jeune alors, je ne me la rappelle que bien imparfaitement, mais je crois devoir la donner d'après mes souvenirs, laissant aux poètes le soin d'en rétablir le texte, s'ils ne sont pas satisfaits du mien. La femme du gouverneur, lady Milnes, le pria de la chanter à un dîner, au château Saint-Louis ; mais, éclatant en sanglots après le premier couplet, elle quitta la table ; puis, revenant à l'expiration d'une dizaine de minutes, elle pria monsieur de Léry de continuer.

“ Voici cette complainte, que les circonstances faisaient peut-être apprécier plus qu'elle ne mérite. Mais il faut dire aussi que l'air, empreint de tristesse, contribuait beaucoup à émouvoir les cœurs sensibles.

“ Un troubadour béarnais, (2)
Les yeux inondés de larmes,
A ses montagnards chantait
Ce refrain, source d'alarmes :
Le petit-fils de Henri
Est prisonnier dans Paris !

“ Il a vu couler le sang
De cette garde fidèle
Qui vient d'offrir en mourant
Aux Français un vrai modèle,
En combattant pour Louis,
Le petit-fils de Henri.

(1) Ce mariage, contracté devant le docteur Salter-Jehosaphet Mountain, dut avoir lieu dans la chapelle du Château. L'église des Récollets, qui avait servi au culte protestant pendant les années précédentes, venait d'être réduite en cendres, et ce ne fut qu'en 1804 que l'on commença l'érection de l'église anglicane actuelle.

(2) “ Chacun sait que Henri IV était natif du Béarn, domaine de la maison d'Albret, réuni à la France par Louis XII.”

“ Ce dauphin, ce fils chéri,
 Qui faisait notre espérance,
 De pleurs sera donc nourri ?
 Le berceau qu'on donne, en France,
 Au petit-fils de Henri,
 Sont les prisons de Paris !

“ Au pied de ce monument
 Où le bon Henri respire,
 Pourquoi l'airain foudroyant ?
 On veut donc qu'Henri conspire
 Lui-même contre ses fils
 Les prisonniers de Paris ?

“ Français, trop ingrats Français,
 Rendez Louis et sa compagne :
 C'est le bien des Béarnais,
 C'est le fils de la montagne :
 Le prisonnier de Paris
 Est toujours le fils d'Henri.”

La mémoire du narrateur l'a sans doute assez mal servi en cette circonstance ; mais il ne faut pas oublier que la musique sait tout poétiser, tout ennoblir. Pour qu'un chant puisse faire naître une émotion profonde, il n'est pas nécessaire que les paroles en soient marquées au sceau du génie ; il suffit que la donnée générale fournie par le poète soit de nature à réveiller un sentiment quelconque se rapportant à la tristesse ou à la joie. La musique fait le reste. Elle vient donner une intensité merveilleuse à ce sentiment, et sait en exprimer des nuances exquisés que la parole seule ne saurait jamais rendre.

Dans un article intitulé : “ Québec au temps passé,” publié dans la *Kermesse* du 25 novembre 1892, l'honorable Monsieur Thomas Chapais s'exprime en ces termes au sujet des réceptions du château Saint-Louis :

“ La société de Québec, au commencement du siècle, était très distinguée et très brillante. Un grand nombre de vieilles familles, alliées à la noblesse française et conservant les traditions du régime tombé en 1763, lui donnaient beaucoup d'éclat. La présence du gouverneur et des troupes anglaises y ajoutait un élément très important. C'était une grande affaire que les réceptions *au château*, et les divertissements officiels constituaient une partie de la politique anglaise envers les colonies. Nous trouvons dans la correspondance de sir Robert Shore Milnes avec le ministre un indice de cette préoccupation. Le gouverneur se plaignait que son traitement n'était pas assez élevé. Il disait :

“ Quelques mois de séjour m'ont convaincu que mon traitement actuel n'y peut suffire, si je continue à résider au Château et que j'y tiens l'état que l'on attend d'un gouverneur, et qui, selon mon expérience, sert grandement à unir et à réconcilier les gens, résultat essentiellement favorable aux intérêts de Sa Majesté. Je sais bien que je pourrais, en vivant sur le pied d'un simple particulier, restreindre ma dépense à mon traitement actuel, et je je n'ennuierais pas Votre Grâce (le duc de Portland) d'un pareil détail ; mais alors je ne croirais pas agir comme je conçois que mon devoir m'y oblige. Peut-être n'y a-t-il pas, dans les pays soumis à la domination de Sa Majesté, un endroit où les agréments de la société, et, par conséquent, la popularité du gouverneur, dépendent autant de la manière dont il vit, que dans la ville de Québec. La longue durée et les rigueurs de l'hiver, la séparation forcée pendant des mois d'avec les autres parties du monde, les fortunes généralement bornées des Canadiens, tout cela, joint au manque de lieu public d'assemblée, fait que les relations sociales à Québec, tournent sur un point. Voilà pourquoi il faut que le lieutenant-gouverneur, comme le gouverneur en chef, continue l'état de représentation coutumier au château.”

“ Le ministre jugea que Sir Robert Shore Milnes avait raison, et lui accorda une augmentation de traitement.

“ L'arrivée à Québec du gouverneur Craig, en 1807, marqua, dans les réceptions officielles, une ère de faste et de splendeur. Craig aimait la pompe ; il avait des gardes, une suite brillante, et faisait les honneurs de sa position princièrement. On l'appelait *the little king*.”

Le “petit roi Jacques” donnait souvent des fêtes à la campagne ; mais c'était surtout au château Haldimand, dépendance du château Saint-Louis, qu'avaient lieu les diners et les bals donnés par ce fastueux et fâcheux personnage. Le Château, centre de réceptions politiques, restait toujours le centre de la politique des réceptions.

ERNEST GAGNON.

(A suivre.)

LA FORME DE VIE AU SEIN DU CLERGÉ

DEPUIS L'ÉPOQUE APOSTOLIQUE JUSQU'AU V^e SIÈCLE.

Quel a été l'état des évêques, des prêtres et des diacres après les Apôtres jusqu'au V^e siècle ?

On distingue, durant les cinq premiers siècles, deux périodes : celle des persécutions, comprenant les trois premiers siècles, et celle de la paix de l'Eglise et des grandes hérésies, au IV^e et au V^e siècle. Mais pendant ces deux périodes, l'état général de l'Eglise présente peu de différences : l'Eglise demeure telle qu'elle a été établie par les Apôtres, vivant au milieu de la société romaine, administrée par des évêques, des prêtres et des ministres sortis du monde romain.

Or quelle a été la forme de vie au sein du clergé dans ces cinq siècles ? C'est-à-dire quel a été l'état des ministres de Jésus-Christ au point de vue de la perfection évangélique ?

Voici l'idée que nous nous en formons.

Tous les clercs, dès leur entrée dans la sainte milice, prenaient un engagement général à vivre dans l'état de pauvreté et de renoncement.

La plupart, surtout dans les premiers siècles, s'engageaient strictement et par vœu implicite à ne rien posséder en propre. Ceux-là étaient dès lors dans l'état religieux, tel qu'il se présente aujourd'hui, avec le renoncement universel et perpétuel. Ils étaient entretenus par l'Eglise et vivaient le plus souvent en commun, sans que ces communautés eussent toutefois la fixité des communautés modernes.

Quelques clercs, dont le nombre a été variable selon les temps et les lieux et a plutôt augmenté que diminué, surtout depuis la paix de l'Eglise, conservaient quelques biens patrimoniaux. Ils le faisaient, dans les commencements surtout, afin de vivre des revenus de ces biens, sans rien demander à l'Eglise. Aussi ils se regardaient, eux aussi, comme de véritables pauvres de Jésus-Christ. Car l'état de pauvreté évangélique, ainsi que le remarquent Suarez et les autres théologiens, est compatible avec la propriété et le libre usage du nécessaire ; ce qu'il exclut proprement, c'est la

possession du superflu. Sans doute, l'Eglise, dans des temps récents, s'est montrée défavorable, dans les religieux, à la possession de tout pécule ; mais, en soi, le domaine et la libre disposition du nécessaire se concilient avec l'état de renoncement.

Nous croyons qu'un certain nombre de clercs pratiquèrent, dans les premiers siècles, l'état de pauvreté sous cette forme, gardant la propriété et l'usage des biens nécessaires à leur entretien. Ils prétendaient, eux aussi, à l'honneur d'imiter la pauvreté apostolique et croyaient avoir part à la béatitude promise dans l'Évangile aux pauvres. La pauvreté a été dans les premiers siècles comme la loi universelle et la condition commune de tous les clercs.

Pour plus de précision, résumons ce que nous avons à dire dans les deux propositions suivantes, que nous prouverons successivement.

1° Le clergé des cinq premiers siècles, comme les Apôtres et leurs premiers disciples, a généralement professé le renoncement parfait et mené la vie commune.

2° Une partie de ses membres, cependant, ont gardé leurs biens patrimoniaux et en ont librement joui.

I. RENONCEMENT ET VIE COMMUNE AU SEIN DU CLERGÉ DANS LES CINQ PREMIERS SIÈCLES.

1° Nous allons d'abord apporter les principales preuves qui établissent l'existence du renoncement et de la vie commune parmi les clercs des cinq premiers siècles.

Une première preuve est l'exemple des Apôtres et des hommes apostoliques.

L'Eglise a toujours regardé vers ses origines pour y chercher ses modèles. Or les Apôtres et les premiers évêques ont pratiqué le parfait renoncement et vécu en commun. Donc les clercs qui leur ont succédé ont dû longtemps pratiquer le renoncement et vivre ensemble.

La communauté apostolique paraissait à tous comme le divin exemplaire montré sur la montagne. L'évêque et ses prêtres reproduisant le mystère même de Jésus-Christ et de ses Apôtres, devaient convenablement continuer la même vie.

“ Nous avons tout quitté pour vous suivre, ” avaient dit les Apôtres au Sauveur. Ce grand cri, qui énonçait la profession des Apôtres, retentissait au sein de chaque nouvelle génération de clercs comme une prédication de la vie parfaite, comme la formule de l'état que devaient embrasser tous les ministres de l'Évangile, comme une

sorte de canon apostolique qui exprimait, dans ce qu'avaient fait les Apôtres, ce que devaient faire tous les héritiers de leurs fonctions. Est-il vraisemblable que cette grande règle de la vie ecclésiastique ait été une lettre morte dès les premiers siècles ?

2° Durant trois siècles, l'Eglise rendit à son céleste Epoux une réponse de mort conforme à la provocation qu'il lui avait adressée du haut de la croix ; nous voulons dire qu'elle aima parmi les supplices et jusqu'à la mort celui qui l'avait aimée jusqu'à mourir pour elle. Les membres de la hiérarchie furent appelés à payer cette dette d'amour plus largement que les simples fidèles.

Or était-ce à l'époque des martyrs que les chefs du peuple chrétien pouvaient conserver des attaches terrestres ? Dans un temps où les ministres de Jésus-Christ étaient perpétuellement menacés de comparaître devant les tyrans, d'être jetés dans les fers et d'expirer dans les supplices, où beaucoup d'entre eux confessaient la foi de Jésus-Christ et scellaient l'Évangile de leur sang, était-il possible que l'appel du Sauveur à la perfection ne fût pas entendu du plus grand nombre, que la plupart ne fissent pas hautement profession de tout quitter pour l'amour de Dieu et se contentassent d'une vie séculière ?

Le martyr atteste et provoque les grandes vertus, les siècles des martyrs ont été les temps de la vertu héroïque. On n'en saurait douter, quand les prêtres et les diacres confessaient de toutes parts le nom de Jésus-Christ par la patience dans les supplices et par l'effusion de leur sang, ils vivaient en pauvres et en crucifiés ; ils faisaient publiquement profession d'embrasser l'Évangile dans toute son intégrité et de renoncer à tout pour suivre le Sauveur au Calvaire.

Nous ne voulons pas dire sans doute que la profession religieuse est un accompagnement nécessaire du martyr. Mais nous croyons que le spectacle et l'expectative du martyr ont été un puissant encouragement à l'état de perfection et que ceux qui étaient témoins de l'holocauste de la mort sanglante de leurs frères et s'y préparaient eux-mêmes, devaient trouver une joie divine dans la profession du renoncement universel et perpétuel.

3° On ne voit pas d'écoles ecclésiastiques dans les premiers siècles. Cependant il ne paraît pas possible que l'ensemble des clercs reçoivent une formation efficace en dehors de la vie commune. Quelques clercs sans doute peuvent être convenablement préparés dans une formation isolée ; mais un clergé nombreux ne reçoit une éducation suffisante qu'au milieu des secours de la vie commune. C'est pourquoi, en l'absence d'écoles ecclésiastiques

spéciales dans les premiers siècles, nous pouvons conclure que les jeunes clercs étaient élevés dans les communautés ecclésiastiques elles-mêmes, spécialement dans celle qui le plus souvent entourait l'évêque. On ne peut donc nier l'existence des communautés primitives sans être forcé de nier qu'il y eût alors des moyens convenables pour former les clercs.

Nous reviendrons sur ce sujet quand nous parlerons de l'éducation des membres de la hiérarchie.

4° Le moindre examen des heures canoniques suffit pour nous convaincre qu'elles sont toutes des prières destinées à être récitées ou chantées dans une assemblée. Au moins les offices plus solennels de matines, de laudes et de vêpres, ont eu de tout temps, comme maintenant, des leçons, des répons, des saluts. Si ces prières avaient été instituées pour être récitées privément, elles ne présenteraient pas un perpétuel dialogue. La forme même de la prière publique, telle qu'elle s'est conservée jusqu'à nous, atteste donc que les clercs se réunissaient ensemble la nuit et le jour. Mais ces assemblées répétées n'exigeaient-elles pas en général la cohabitation ?

5° Nous pourrions multiplier les considérations de ce genre, Voici un autre ordre de preuves. Ce sont les témoignages.

Nous plaçons en tête de tous les témoignages celui du Pontifical. nous voulons dire les paroles et les cérémonies mêmes de la tonsure.

On sait l'antiquité de ces saintes initiations : elles sont, dans leur substance, d'origine apostolique (1). Or l'initié fait profession d'un *d'un renoncement universel*, spécialement d'une *pauvreté parfaite* : il fait cette profession par la *tonsure* qu'il reçoit ; il la fait par les *paroles* qui accompagnent cette cérémonie.

Il fait d'abord, disons-nous, cette profession par la *tonsure*. En effet, selon l'enseignement de toute la tradition catholique, les cheveux représentent dans cette cérémonie, les superfluités de la vie ; le retranchement des cheveux symbolise le retranchement

(1) *Tonsuræ ecclesiasticæ usus a Nazaræis, nisi fallor, exortus est.... Horum ergo exemplo usus ab apostolis introductus est, ut hi qui, divinis cultibus mancipati, Domino consecrantur, quasi Nazaræi, id est, sancti Dei, crine præciso, innoventur.* S. ISID. HISPAL., *De eccl. off.*, c. II, c. IV ; *Patr. lat.*, LXXXIII, 779. Cf. CONC. AQUISGRAN. an. 816, cap. I, ap. LABBE, VII, 1313.—*Quod quidem ex apostolorum traditione acceptum esse docet Ecclesia..... Primum autem omnium ferunt apostolorum principem eam consuetudinem induxisse.* *Catech. Conc. Trid.*, p. II, de *sacr. ord.*, xxx-xxxi.

de toutes ces superfluités, par conséquent un parfait renoncement (1).

Il symbolise spécialement le dépouillement *des biens extérieurs*, qui sont comme des cheveux, tenant au corps et cependant susceptibles d'être enlevés sans qu'il soit détruit ou mutilé.

Et parce que le royaume des cieus est promis aux pauvres, le clerc porte la couronne, symbole de sa royauté et effet de sa pauvreté. Elle est formée sur sa tête par le retranchement des cheveux, parce qu'il est roi du moment qu'il prend place parmi les pauvres de l'Évangile.

Les paroles complètent les symboles.

Pendant que l'évêque coupe les cheveux à l'initié, celui-ci fait entendre ce cantique du renoncement universel : " Le Seigneur est la part de mon héritage et de mon calice ; c'est vous, Seigneur, qui me restituerez mon héritage (2)." C'est-à-dire, "le Seigneur est mon héritage, et cet héritage, je ne l'attends pas des hommes, mais du Seigneur lui-même." C'est-à-dire, " je renonce aux héritages de la terre, afin d'avoir le Seigneur pour héritage unique ; " en d'autres termes, " je renonce à tout le créé pour posséder le Créateur." Jésus-Christ a promis que celui qui quitterait son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, ses champs, ses maisons pour l'amour de lui, aurait le centuple. " Je me rappelle, dit l'initié, cette promesse de mon Maître ; et, à cette heure, je quitte mon père, ma mère, mes frères et tous les biens de ce monde, afin de recevoir le centuple promis par le Fils de Dieu, afin de posséder Dieu dans cette vie et pendant l'éternité."

Nous nous demandons si les formules de profession plus modernes expriment plus vivement le renoncement universel aux biens de ce monde.

Le clerc, par ce retranchement des cheveux et la protestation qui l'accompagne, prend rang dans la tribu sainte, dans la tribu de Lévi ; ou plutôt, le renoncement professé dans cette initiation établit une nouvelle tribu lévitique, dont l'ancienne n'était qu'une figure. L'ancienne tribu de Lévi n'avait point d'héritage parmi les

(1) *Rasio vero capitis, est temporalium omnium depositio. CORP. JUR. CAN., Decr. II P., caus. XII, q. I, c. VII.—Caput radere, significat cogitationes terrenas et superfluas a monte rescare.....Sicut enim pili non sunt pars corporis, sed quædam superfluitas procedens ex corporis humore, sic bona temporalia non sunt nobis naturalia, sed aliena et superflua. Serm. de contemptu mundi, c. 3 ; inter opp. S. Aug., Patr. lat., XL, 1216*

(2) *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei : tu es, qui restitues hæreditatem meam mihi. Ps. xv, 5.*

enfants d'Israël parce que, nous dit l'Écriture en plus de vingt endroits différents, elle avait Dieu pour son héritage, et que Dieu, devenu son lot, se chargeait de la nourrir des biens qu'il s'était réservés. Cependant, à parler rigoureusement, cette tribu avait des possessions en Israël ; il n'y avait pas, il est vrai, de territoire continu qui fût le lot de la tribu de Lévi, comme il y en avait un pour chacune des autres ; mais elle possédait 48 villes ; chaque famille, chaque individu avait des maisons et des meubles. Il n'appartient qu'au lévite de la loi nouvelle qui vit dans toute la perfection de la profession cléricale, de n'avoir d'autre possession que Dieu ; il n'a point d'héritages sur la terre, ni champs, ni maisons, ni meubles ; il n'a pas même la propriété des habits dont il est couvert. Disciple du Dieu de l'étable et de la crèche, ministre du grand pontife selon l'ordre de Melchisédech, qui est sans père, sans mère et sans généalogie, qui durant toute sa vie n'a pas où reposer sa tête et qui, sur le bois où il consomme son sacrifice, voit ses bourreaux se partager ses vêtements, il fait profession d'une pauvreté parfaite, afin d'entrer en participation de la royauté spirituelle promise dans la première béatitude, afin de posséder Dieu en ce monde et en l'autre.

6° C'est ainsi que l'ont toujours compris les Pères de l'Église : “ Prêtres du Seigneur, dit Origène, comprenez la différence des sacerdoce : les prêtres qui ont une part ici-bas et qui sont occupés de soins et de soucis terrestres, sont moins des prêtres du Seigneur que des prêtres de Pharaon. Écoutons, en effet, le précepte que Notre Seigneur a donné à ses prêtres : *Celui qui n'aura pas renoncé à tout ce qu'il possède*, dit-il, *ne peut être mon disciple*. Ayons à cœur de nous y conformer ; au lieu d'être des prêtres de Pharaon possédant des biens terrestres, empressons nous d'être des prêtres du Seigneur, qui n'ont point de part sur la terre, mais dont le Seigneur est le partage. C'est ainsi que vivait saint Paul, qui se glorifiait de ne rien posséder ; de même saint Pierre et saint Jean, qui n'avaient non plus ni or ni argent. Vous le voyez, les prêtres du Christ n'ont aucune possession (1).”

(1) *Observate ergo qui hæc legitis, omnes Domini sacerdotes, et videte quæ sit differentia sacerdotum, ne forte qui partem habent in terra, et terrenis cultibus ac studiis vacant, non tam Domini quam Pharaonis sacerdotes esse videantur..... Christus autem Dominus noster sacerdotibus suis quid præcepit audiamus : Qui non abrenuntiaverit, inquit, omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus..... Sed ex hoc saltem festinemus implere, festinemus transire a sacerdotibus Pharaonis, quibus terrena possessio est, ad sacerdotes Domini, quibus in terra pars non est, quibus portio Dominus est..... ORIG., In Gen., hom. xvi, 5 ; Patr. græc., XII, 251.*

7° Saint Ambroise commente d'une façon non moins admirable cette même pensée : " Le vrai ministre de l'autel, dit-il, est né pour Dieu et non pour lui-même : *verus minister altaris, Deo, non sibi natus* ; il ne doit rien avoir de commun avec le siècle, ne revendiquer pour lui aucune chose de ce monde : *qui nihil habeat commune cum sæculo, nihil mundi hujus vindicet sibi* ; être inaccessible à l'amour de l'argent : *quem non stimulet avaritia* ; ne s'embarrasser d'aucun souci des affaires terrestres : *non aliqua negotiorum secularium cura sollicitet*. Ne possédant rien, il est tout entier au service de Dieu : *nihil sibi possidens, nulli nisi Deo militat*. Sa part est au-dessus de la terre, c'est Dieu lui-même : *super terram ejus est portio ;... cui portio Deus est*. Le Seigneur veut ainsi que Dieu soit la part de ses ministres ; il veut qu'à son exemple ils ne possèdent ni or, ni argent, ni monnaie. C'est pourquoi saint Pierre, afin de témoigner que sa part est bien en Dieu, et non dans le monde, affirme qu'il n'a ni or ni argent, parce que sa part c'est le Christ (1)."

8° Écoutons aussi saint Jérôme. Ses paroles sont comme un commentaire du Pontifical. Elles ont été insérées par les Papes dans le *Corpus juris*, ce grand monument de la législation ecclésiastique qui contient les règles que l'Eglise propose à tous ses enfants, spécialement aux clercs.

" Le clerc qui sert l'Eglise du Christ, dit le grand docteur, doit réfléchir avant tout à la signification de son nom : il apprendra dans la définition même du mot ce qu'il doit s'efforcer d'être. Le nom *de clerc* vient du mot grec *Klêros*, qui se traduit en latin par *sors*, sort ou lot. Or le clerc est ainsi appelé, ou parce qu'il est le lot et l'héritage du Seigneur, ou parce que le Seigneur est son lot et son héritage. Mais puisqu'il est l'héritage du Seigneur ou qu'il a le Seigneur pour héritage, il doit être tel qu'il possède le Seigneur et qu'il soit possédé par lui. Celui qui possède le Seigneur et dit avec le Prophète : " Le Seigneur est mon héritage," ne peut rien avoir en dehors du Seigneur. S'il a quelque autre chose que le Seigneur, le Seigneur n'est plus son héritage ; par exemple, s'il a de l'or, de l'argent, des terres, des meubles, le Seigneur dédaigne de devenir, avec de tels héritages, son propre héritage. De même, si je suis la part et l'héritage du Seigneur, je ne puis recevoir de lot parmi les autres tribus ; mais, comme lévite et prêtre, je vis des dîmes, et servant à l'autel, je suis entretenu des offrandes de

(1) S. AMBR., *In ps. CXVIII*, s. erm. VIII, 3-6 ; *Patr. lat.*, XV, 1294-6.

l'autel ; et, content du vivre et du vêtement, je m'attache à suivre. dépouillé de tout, la nudité de la croix (1).”

Saint-Jérôme déclare que celui qui a le Seigneur pour héritage, ne doit rien posséder d'autre, ni or, ni argent, ni champs, ni meubles. On peut juger, par la généralité de ses expressions, que ses contemporains regardaient le droit de propriété comme peu convenable aux clercs, et conclure de là combien était considérable le nombre de ceux qui embrassaient la pauvreté évangélique.

9° Le *Corpus juris*, dans un texte qui suit le précédent et qu'il attribuait également à saint Jérôme, ne distingue dans l'Eglise que deux ordres de personnes : ceux qui embrassent le renoncement parfait et portent la couronne en signe de ce renoncement ; et ceux qui conservent le droit de posséder des biens temporels et de se marier.

L'auteur y appelle *clercs* les premiers et *laïques* les seconds.

Ce texte nous semble très remarquable ; il a été inséré par les Papes, comme le premier, dans le *Corpus juris*. Nous allons le citer.

“ Il y a deux classes de chrétiens, y est-il dit. La première comprend ceux qui sont consacrés au service de Dieu, appliqués à la contemplation et à l'oraison, auxquels il convient de vivre loin du tracas des affaires de ce monde : ce sont les clercs et ceux qui se dévouent à Dieu, c'est-à-dire *les conversi* (ascètes ou moines) ; *clerc*. en effet, vient d'un mot grec qui se traduit par *sort*. Ces hommes dont je parle sont appelés *clercs*, parce qu'ils sont comme élus au sort : car Dieu les a tous élus pour être siens. Ils sont rois, c'est-à-dire ils se régissent eux-mêmes et régissent les autres dans la vertu, et ainsi ils ont une royauté divine. C'est ce que désigne la couronne qu'ils ont sur la tête. Cette couronne, ils la portent, depuis l'institution de l'Eglise romaine, en signe de la royauté qu'ils attendent en Jésus-Christ. Ils ont la tête rasée, parce qu'ils vivent dans le renoncement à toutes les choses temporelles. Contents, en effet, de la nourriture et du vêtement, n'ayant aucune propriété, ils ont l'obligation d'avoir tout en commun. L'autre

(1) Si enim *Klêros* græce, *sors* latine appellatur : propterea vocantur *Clerici*, vel quia de sorte sunt Domini, vel quia ipse Dominus sors, id est, pars clericorum est. Qui autem vel ipse pars Domini est, vel Dominum partem habet, talem se exhibere debet, ut et ipse possideat Dominum, et possideatur a Domino. Qui Dominum possidet, ... nihil extra Dominum habere potest... Si autem ego pars Domini sum, et funiculus hæreditatis ejus, nec accipio partem inter ceteras tribus... Habens victum et vestitum, his contentus ero, et nudam crucem nudus sequar. S. HIER., *Epist. ad Nepotian.*, *Patr. lat.*, XXII, 531, *CORP. JUR.*, *Decr.* II P., *caus.* XII, 9. I, c. v.

classe des chrétiens est celle de *laïques*, mot grec qui signifie *peuple*. Ceux-ci ont le droit de posséder des biens temporels ... ; il leur est permis de se marier (1)."

Qu'on le remarque, l'auteur, après avoir d'abord donné deux noms aux clercs et aux ascètes ou aux moines, les confond ensuite dans un même terme ; il constate que les uns et les autres portent la même tonsure, font profession d'un même renoncement, ont une même royauté, composent un même ordre de personnes.

Que faut-il en conclure ? Qu'en ce temps l'état de perfection évangélique était encore regardé comme la condition normale des clercs. Depuis le onzième siècle, on s'est peu à peu habitué à considérer le parfait renoncement comme un luxe de l'état clérical, comme une pratique surérogatoire, que ne réprouve pas sans doute l'ordre sacerdotal, mais qu'il n'exige pas non plus. A l'origine au contraire, pour entrer dans la société des apôtres, pour approcher de Jésus-Christ et devenir son ministre dans l'offrande du sacrifice et la sanctification de l'Eglise, il fallait tout quitter, renoncer à sa famille comme aux biens du temps et faire profession d'embrasser l'Evangile dans toute sa perfection. Les fidèles qui, sans entrer dans les ordres, renonçaient à tout, étaient regardés comme les imitateurs des clercs et non comme des hommes qui menaient une vie à laquelle les ministres des autels n'étaient point astreints. Nommer alors le renoncement, c'était éveiller la pensée des clercs, qui étaient proprement et principalement, quoique non exclusivement, les hommes du renoncement. De graves auteurs ont pensé que c'était l'influence funeste des grandes hérésies du IV^e siècle et le relâchement causé par la paix et les richesses de l'Eglise, qui avaient introduit en Occident la propriété privée parmi les clercs, comme ils amenaient à la même époque le mariage au sein du clergé d'Orient (2). Ce qu'on ne saurait nier, c'est que, jusqu'à cette époque, le nombre des clercs propriétaires, s'il s'en trouvait, était restreint ; la pauvreté était regardée comme l'état normal des clercs : ceux-là mêmes qui possédaient des biens le faisaient par des motifs et avec des tempéraments qui leur laissaient la qualité de pauvres.

(1) Duo sunt genera christianorum. Est autem unum genus quod mancipatur divino officio, et deditum contemplationi et orationi, ab omni strepitu temporalium cessare convenit : ut sunt clerici et Deo devoti, videlicet conversi : *Klêros* enim græce, latine sors. Vide hujusmodi homines vocantur clerici, id est sorte electi.....CORP. JUR., *ibid.*, c. VII.

(2) Voir PREPOSITIO, c. I, d. 44, n. 4 ; SOTO, *De justit. et jure*, lib. X, 9. IV, a. 3 ; etc.

Le texte de tout à l'heure prouve, selon nous, que cette ancienne forme de vie était regardée encore, à cette époque, comme la règle toujours subsistante qui protestait contre l'introduction de la propriété privée.

10° Eusèbe, entreprenant de faire connaître aux païens la composition de l'Eglise, ne distingue, lui aussi, que deux classes de personnes : les clercs, qui renoncent au mariage et aux biens temporels ; les séculiers qui usent du mariage et possèdent des biens.

“ Dans l'Eglise de Dieu, dit-il, deux manières de vie sont établies : la première, supérieure à notre nature et à la manière de vivre accoutumée des hommes, éloignée de la recherche des noces et des richesses de ce monde, appliquée au seul culte divin par un immense amour des choses célestes. Ceux qui embrassent ce genre de vie sont en quelque sorte séparés de cette vie mortelle ; ils n'ont plus que le corps sur la terre, leur esprit habite dans le ciel : ce sont des hommes tout célestes qui mènent une vie supérieure à celle de tous les autres. Remplissant l'office sacerdotal pour le genre humain tout entier, ils rendent Dieu propice, non pour l'immolation des bœufs, l'effusion du sang, les libations, la fumée, la consommation et la corruption des corps, mais par la sainte doctrine de la vraie piété, les affections d'un cœur purifié, les paroles et les œuvres vertueuses, s'acquittant du ministère sacerdotal tant pour eux que pour tous leurs semblables. Tel est, au sein du christianisme, l'état de perfection.

L'autre genre de vie, moins relevé et plus à la portée des hommes, admet un mariage honnête, les joies de la famille, le soin des affaires domestiques, le service militaire rempli avec justice : ceux qui l'embrassent se livrent au travail des champs, au négoce et aux affaires civiles, sans négliger la piété : ils consacrent des moments et des jours déterminés aux exercices de piété et à l'audition de la parole de Dieu (1).”

Ainsi, pour Eusèbe comme pour l'auteur cité dans le *Corpus juris*, vivre dans le renoncement au mariage et aux biens de la terre et être appliqué aux fonctions sacerdotales c'est tout un, ou du moins le renoncement est le caractère commun des prêtres, puisque les

(1) In Ecclesia Dei duo etiam vivendi modi instituti sunt: alter quidem naturam nostram et communem hominum vitæ rationem excedens, non nuptias, non sobolem, non substantiam, non opum facultatem requirens...: quippe qui pro universo genere sacerdotio fungentes supremo omnium Deo, non locum mactationibus, non cruoribus..., sed recta veræ pietatis doctrina, et purgati animi affectione, virtuosos denique operibus et sermonibus Divinitatem placantes, tam pro seipsis quam pro aliis ejusdem secum generibus perficiunt sacerdotale ministerium... Ecs., *Demonst. Ecang.*, lib. I, c. 8 ; *Patr. græc.*, XXII, 76.

prêtres composent proprement la classe de ceux qui renoncent à tout.

11° Saint Athanase à son tour distingue dans l'Eglise deux genres de vie ; l'un " plus libre et séculier, que nous appelons l'état du mariage ; l'autre, tout angélique et vraiment sublime, que nous appelons l'état de la virginité." " Si quelqu'un, ajoute-t-il, embrasse l'état séculier, c'est-à-dire se marie, il ne mérite aucun blâme, mais il ne recevra pas une aussi grande abondance de la grâce divine : il en aura cependant quelque communication puisqu'il est cette terre qui rapporte du fruit au trentième. Mais celui qui embrasse l'autre état, tout de pureté et supérieur à la condition de la créature, quoique le chemin soit d'abord ardu et difficile, reçoit des dons admirables : car c'est lui qui rapporte le fruit parfait, c'est-à-dire, le centuple (1)."

Ce texte, on ne saurait en douter, exprime le même ordre d'idées que les précédents. C'est pourquoi il faut en conclure que, dans la langue du IV^e siècle, les termes d'état clérical et d'état parfait étaient synonymes. On pouvait dire indifféremment, comme Eusèbe : " Il y a dans l'Eglise deux états, celui des laïques et des clercs ; " ou, avec saint Athanase : " Les deux états des fidèles du Christ sont celui des séculiers et celui des parfaits."

12° Avant Eusèbe et saint Athanase, saint Irénée présentait les clercs comme vivant dans un parfait renoncement. " Les prêtres sont tous apôtres du Seigneur, ne recevant point de champs ou de maisons en héritage ici-bas, mais servant continuellement Dieu et l'autel. Le Seigneur dit d'eux dans le Deutéronome en la personne de Lévi : " Celui qui dit à son père et à sa mère : " Je ne vous connais pas," qui a méconnu ses frères et renoncé à ses enfants " celui-là a observé vos préceptes et gardé votre Testament." Or quels sont ceux qui ont abandonné leur père et leur mère et renoncé à tous leurs proches pour le Verbe de Dieu et son testament, sinon les disciples du Seigneur ? Moïse dit encore d'eux : " Ils n'auront point d'héritage ; car c'est le Seigneur lui-même qui " est leur héritage." Et encore : " Les prêtres n'auront point de part dans toute la tribu de Lévi, ni d'héritage au milieu des enfants d'Israël ; mais les fruits du Seigneur seront leur partage, et fourniront à leur entretien. C'est pourquoi saint Paul dit : " Je ne cherche point vos dons, mais vos fruits (2)."

(1) *Remissius alterum et seculare, quod matrimonium vocamus ; alterum autem angelicum plane eximium quod virginitatem appellamus. S. ATHAN., Epist. ad Amun. monach., Patr. græc., XXVI. 1173.*

(2) S. IREN., *Cont. hæc.*, l. IV, c. VIII, 3 ; *Patr. græc.*, VII, 995.

Donc, selon saint Irénée, de même que les prêtres de l'Ancien Testament n'avaient point reçu de lot comme les autres enfants d'Israël, les ministres de la Loi nouvelle ne possèdent point d'héritages terrestres comme les autres chrétiens.

Le Pape Urbain II, dans une lettre aux chanoines réguliers de Beauvais, en 1093, reproduit et confirme de son autorité les témoignages que nous venons de citer. "C'est vous, leur dit-il, qui renouvelez la vie admirable des saints pères, qui ressuscitez les saintes institutions établies par les Apôtres dans les commencements de l'Eglise. Deux genres de vie, en effet, ont été institués à l'origine de l'Eglise : l'un qui soutient la faiblesse des infirmes, l'autre qui rend parfaite la vertu des forts. Ceux qui embrassent le premier, usent des biens de la terre ; ceux qui s'attachent au second méprisent tous les biens terrestres. Les premiers, c'est-à-dire ceux qui renoncent aux choses du temps, se partagent en deux ordres, l'ordre *canonique* et l'ordre monastique. Ce dernier conserve un bel éclat ; mais l'autre a perdu sa ferveur et s'est presque évanoui (1)."

13° Salvien, après avoir posé le principe que "les clercs doivent autant s'élever en perfection au-dessus des fidèles qu'ils les surpassent en dignité," en conclut que l'état du parfait renoncement, qui est de conseil pour les simples chrétiens, est de précepte pour eux. "Le Sauveur ne leur propose point l'état de perfection, dit-il, par un simple conseil, comme aux autres hommes, mais par un commandement. Que dit-il en effet au jeune homme laïque ? *Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres. Mais que dit-il à ses ministres ? Ne possédez ni or ni argent. Il dit au laïque : Si vous le voulez, vendez ce que vous avez ; à son ministre : Je le veux, ne possédez rien (2).*"

(1) Vos estis qui sanctorum patrum vitam probabilem renovatis et apostolicæ instituta doctrinæ primordiis Ecclesiæ sanctæ inolita suscitatis. Duae enim ab Ecclesiæ primordiis vitæ sunt institutæ. Una qua infirmorum debilitas retinetur ; altera qua fortiorum virtus perficitur. Alteram tenentes bonis terrenis utuntur ; alteram sequentes bona terrena despiciunt. Hæc autem quæ a terrenis divertitur in duas dividitur portiones : Canonicorum scilicet et Monachorum. Hæc secunda satis elucet ; prima vero decrescente furore jam pene omnino effluxit. B. URBAN. II, *Epist. ad canon. regul. S. Quintini Bellovac.*, an. 1093 ; MAB. et RUINART, *Ouvr. posth.*, III. 139-140.

(2) ¶ (2) Eis Salvator ipse in Evangelio non ut ceteris voluntarium, sed imperativum officium perfectionis indicit. Quid enim eum laico adolescenti dixisse legimus ? Si vis esse perfectus, vende quæ habes, et da pauperibus. Quid autem ministris suis ? Nolite, inquit, possidere aurum, etc..... Laico dixit : Si vis, vende quæ possides ; ministro autem : Nolo possideas. S. SALVIAN., *Adv. ararit.*, l. II, c. 9 ; *Patr. lat.*, LIII, 198.

Qui dira que Salvien émet une opinion personnelle quand il propose l'état de perfection évangélique comme la condition normale des clercs ? N'est-il pas plus vraisemblable qu'il parle comme pensaient les clercs de son temps ? Et dès lors ne doit-on pas conclure qu'une multitude de clercs vivaient dans un entier renoncement aux biens de ce monde ?

14° A la fin du V^e siècle, Julien Pomère écrivit trois livres intitulés *De la vie contemplative*, c'est-à-dire *De la vie parfaite*, composés sur la demande d'un évêque et adressés spécialement au clergé.

Or ce pieux auteur enseigne que le clerc possède Dieu à la condition de ne rien posséder en ce monde : " Personne, dit-il, ne possède Dieu s'il n'est possédé par Dieu : c'est pourquoi il faut devenir la possession de Dieu pour que Dieu soit à la fois notre possesseur et notre possession. Quel homme plus heureux que celui dont Dieu daigne devenir le trésor, qui s'applique à l'honorer par de saintes œuvres, qui reçoit de lui tout ce dont il a besoin, vit sans cesse en lui et de lui, et ne possède rien de terrestre avec lui ? Car le Créateur de toutes choses, auquel rien de ce qu'il a fait ne saurait être égalé, ne daigne point être possédé avec ce qu'il a créé. Enfin, que peut désirer celui qui a tout dans son Dieu ? Ou quel bien peut suffire à celui auquel Dieu ne suffit pas ? Celui-là possédait Dieu et était possédé par lui, qui disait dans le Saint-Esprit : " Le Seigneur est mon héritage ; je l'ai dit, je garderai " votre loi " et : " Le Seigneur est la part de mon héritage et de mon calice." Mais quand Dieu lui-même dit : " Vous ne donnerez point " de lot " aux enfants de Lévi parmi leurs frères, c'est moi, le Seigneur, qui " suis leur héritage," il montre assez que ceux qui méprisent leur portion d'héritage terrestre, méritent de posséder spirituellement Dieu. Et en effet, enrichis de ses dons, ils prennent à dégoût tout ce que le monde renferme de plus éclatant, et s'enflamment du désir de posséder Dieu et d'être possédés par lui, de jouir de lui seul et de s'attacher inséparablement à lui Celui qui veut posséder Dieu, doit renoncer au monde, pour que Dieu devienne sa bienheureuse possession. Or celui-là ne renonce pas au monde, qui trouve encore sa satisfaction dans les biens terrestres ; car, tant qu'on n'abandonne pas ce qu'on possède, on est l'esclave du monde, dont on retient les biens (1)."

(1) Quoniam nemo possidet Deum, nisi qui possidetur a Deo, sit ipse primitus Dei possessio, et efficitur ei Deus possessor et portio... Quia omnium conditor, cui nihil eorum que fecit valet æquari, non dignatur cum his que condidit possideri... Ergo qui vult Deum possidere, renuntiet mundo, ut sit illi Deus beata possessio ;... quia quamdiu sua non relinquit, mundo, cuius bona retinet, servit. *De vita contempl.* l. II, c. xvi, 2-3 ; *Patr. lat.*, LIX, 460-1.

Julien Pomère presse avec instance les clercs de s'établir dans un renoncement parfait ; mais il leur recommande en même temps de ne pas négliger le soin des biens de l'Eglise sous le prétexte d'une perfection plus haute. " Il convient, dit-il, de garder les biens de l'Eglise et de mépriser ses biens propres par amour de la perfection. Les biens de l'Eglise ne sont pas des biens propres, mais les biens communs de l'Eglise ; et c'est pourquoi, celui qui en abandonnant ou en vendant tout ce qu'il avait, a témoigné de son mépris pour ses biens propres, en recevant le gouvernement de l'Eglise devient l'administrateur de tous les biens de l'Eglise. Saint Paulin, comme vous le savez, vendit et distribua aux pauvres les immenses domaines qu'il possédait ; mais quand ensuite il fut fait évêque, il ne méprisa point les biens de l'Eglise, mais s'en montra un dispensateur fidèle. Cet exemple nous montre assez et qu'il faut renoncer à tout bien propre pour être parfait et qu'on peut, sans détriment pour la perfection, posséder le bien commun de l'Eglise. Que fit aussi saint Hilaire ? Ne le vit-on pas aussi laisser à ses parents ou distribuer aux pauvres tous ses biens ? Et cependant nommé évêque d'Arles pour le mérite de sa perfection, non seulement il garda les biens que cette Eglise possédait alors, mais encore il les augmenta en recevant des fidèles de nombreux héritages... Ces grands hommes qui, pour être disciples de Jésus-Christ, ont renoncé à tout ce qu'ils possédaient, avaient dans les mains les biens de l'Eglise non comme propriétaires, mais comme administrateurs (1)."

Il fallait que le renoncement à tous les biens de la fortune parût singulièrement convenir à l'état ecclésiastique, pour que l'auteur se crût obligé de rappeler que l'administration des domaines et des revenus de l'Eglise n'a rien de contraire à la perfection de la pauvreté volontaire.

15° Nous ajouterons un autre témoignage qui nous paraît avoir une grande valeur, celui des fausses Décrétales insérées dans le *Corpus juris*. On nous dira : " De quelle autorité peuvent être des documents qui manquent d'authenticité ?" Nous répondons : Ces monuments expriment les traditions qui avaient cours dans l'Eglise romaine à l'époque où ils ont été composés, c'est-à-dire au VIII^e et au IX^e siècle. On peut même soutenir que la plupart d'entre eux consacrent des traditions qui remontent beaucoup plus-haut et

(1) *Exedit facultates Ecclesie possideri, et proprias perfectionis amore contemni... Quisquis omnibus quæ habuit dimissis aut venditis, fit rei suæ contemptor ; cum præpositus fuerit factus Ecclesie, omnium quæ habet Ecclesia, efficitur dispensator. Ibid. c. ix, 1 ; col. 453.*

jusqu'aux origines mêmes de l'Eglise, puisque ces textes sont pour la plupart extraits des Pères et des anciens conciles.

Nous n'hésitons pas sur cette vérité ; elle n'est mise en doute, croyons-nous, par aucun savant de notre époque, fidèle ou incrédule. C'est pourquoi nous apportons sans hésitation ces textes anciens concernant l'état de perfection et la vie commune au sein du clergé, comme d'illustres témoignages de la croyance de l'Eglise romaine à l'existence de l'un et de l'autre parmi les clercs des premiers siècles.

Voici d'abord un texte attribué au Pape saint Clément : “ *Communis vita, fratres, omnibus necessaria et maxime his qui Deo irreprehensibiliter militare cupiunt, et vitam apostolorum eorumque discipulorum imitari volunt. Communis enim usus omnium quæ sunt in hoc mundo, omnibus esse hominibus debuit, sed per iniquitatem alius hoc suum esse dixit, et alius illud, et sic inter mortales facta divisio est. Denique græcorum quidam sapientissimus, hæc ita sciens esse, ait: Communia esse debere amicorum omnia, et sicut non potest (inquit) dividi aër, neque splendor solis, ita nec reliqua quæ communiter in hoc mundo omnibus data sunt ad habendum, dividi debere, sed habenda esse communia. Unde et Dominus per prophetam loquitur, dicens: Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. Istius enim consuetudines more retento, etiam apostoli, eorumque discipuli, ut prædictum est, una nobiscum et vobiscum communem vitam duxere. Unde (ut bene nostis) erat multitudinis eorum cor unum et anima una: nec quisquam eorum aut nostrum, de his quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat. sed omnia illis et nobis erant communia, nec quisquam egens erat inter nos. Omnes autem qui domos vel agros possidebant, vendebant eos, et pretia eorum, et reliquas res quas habebant, afferebant, ponentes ante pedes apostolorum sicut nobiscum quidam vestrum cognoverunt et viderunt: et dividebant singulis, prout cuique opus erat.....* Unde consilium dantes, vestram prudentiam hortamur, ut ab apostolicis regulis non recedatis, sed communem vitam ducentes, et Scripturas sacras recte intelligentes, quæ Domino vovistis, adimplere satagatis. Et cum oratione assidua Dei gratiam obtinere merueritis, tunc, sine suspitione mali interitus, vota possint celebrari festiva. Deus autem pacis sit omnibus vobis. Amen (1).”

Voici un autre texte attribué au Pape saint Urbain I^{er} : “ Vous n'ignorez point, nous le savons, que la vie commune a été constam-

(1) S. CLEM. ROM., *Epist. V, De communi vita, etc.*; *Patr. græc.*, I, 506-8
CORP. JUR. CAN., *Decr. II, P, caus. XII, 9, I, c. II.*

ment et demeure, grâce à Dieu, en vigueur parmi tous les chrétiens, principalement parmi ceux qui sont élus à l'héritage du Seigneur, c'est-à-dire les clercs, selon ce qu'on lit dans les Actes des Apôtres : " La multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme, et personne d'entre eux n'appelait sien quoi que ce fût de ce qu'il possédait, mais tout était commun entre eux..... Quiconque d'entre vous mène la vie commune et a voué de ne rien posséder en propre, doit bien prendre garde à violer sa promesse ; mais qu'il garde fidèlement ce qu'il a promis au Seigneur, afin de mériter non la condamnation, mais la récompense, parce qu'il vaut mieux ne pas faire de vœux que de ne point accomplir autant qu'on le peut les vœux qu'on a faits (1)."

Ces textes célèbres, constamment maintenus par l'Eglise dans le *Corpus juris*, cités par plusieurs Papes, entre autres Eugène IV, dans leurs bulles, sont, à nos yeux, l'expression de la tradition romaine sur l'état originel des clercs.

Concluons.

Le *Corpus juris*, chacun le sait, contient la discipline de l'Eglise. Parmi les canons qui y sont renfermés, les uns sont strictement obligatoires ; d'autres sont tombés en désuétude : tels sont ceux que nous venons de citer. Mais ceux-là mêmes expriment un idéal que l'Eglise continue de rappeler et de recommander à ses ministres, qu'elle propose à leurs méditations et à leurs aspirations, qu'elle voudrait pouvoir remettre en vigueur dans des temps meilleurs. Que les ministres des autels lisent ces solennelles invitations que leur adresse leur Mère dans un des livres qu'elle a le plus retouchés et dont elle a pesé toutes les paroles, et que, répondant à ces saints appels, ils tournent leurs regards et leurs désirs vers la pratique antique de l'état de perfection évangélique.

(1) S. URBAN. I, *De communi vita* ; *Patr. lat.*, CXXX, 137-140 ; *CORP. JUR. ibid.*, c. IX.

(A continuer)

LE FAUCON DE WALERAN

NOUVELLE.

Au sommet d'une colline formée d'un seul roc aux anfractuosités contenant seules un peu de terre maigre et desséchée, se dresse un château fort, démantelé aujourd'hui, mais dont les ruines majestueuses disent assez la puissance de jadis. Tel qu'il est encore, il paraît une continuation du rocher. Ses épaisses murailles, percées d'ouvertures rares, étroites, basses ; les débris de sa chapelle, abritée par de noirs donjons ; ces donjons mêmes, fiers encore et menaçants malgré les mutilations des hommes et du temps ; les sombres contours des oubliettes, en partie comblées pour en amoindrir le danger, tout concourt à frapper l'imagination, à remplir l'âme de vagues terreurs. Bâti sur l'emplacement même de la grotte de la "*Reine de la Vallée*", il a de mystérieuses remembrances où l'inconnu druidique se joint aux grandes épopées chrétiennes des croisades,

Que nous aimions ces ruines, à l'ombre desquelles s'écoulèrent nos premières années ! Que de poésie, que de charme, quand la brise caressante, apportant les parfums de la vallée, nous inondait d'enivrantes senteurs ! Ou bien si, mollement étendu sur le tapis de tendre verdure couvrant le sol de l'antique salle d'armes aux gigantesques proportions, aux sièges taillés dans le roc vif ou ménagés dans l'épaisseur prodigieuse des murailles, nous écoutions la plainte du vent d'Avril sifflant lugubrement par les ogives béantes, quelle mélancolique rêverie nous envahissait, mêlée d'un vrai regret de tant de splendeurs, de tant de bravoure disparues !

Ils étaient braves, en effet, les nobles Comtes de Sept-Fontaines ! Et charitables autant que braves. En se contant la légende de la "*Reine de la Vallée*," leurs serfs pouvaient établir une comparaison tout à leur avantage réciproque. Ils aimaient leurs Seigneurs, et ceux-ci le leur rendaient.

* * *

Vers le commencement du XIII^e siècle, le fier castel était habité par les deux frères Waleran et Ildefonse, âgés de vingt et vingt-deux ans. Svelte et gracieux, Waleran, l'aîné, avec ses grands yeux bleus et sa blonde chevelure ne lui ôtant rien de son air

martial, réalisait le type du vrai chevalier rêvé par les douces châtelaines au cœur généreux. Qu'il était beau quand, chevauchant sur son fougueux coursier, il passait rapide comme l'éclair—ou bien quand, domptant l'animal que nul n'osait approcher, il le faisait caracoler dans les cours d'honneur aux pavés sonores ! Aucun danger ne l'effrayait. Il marchait à la tête de ses hommes d'armes lorsqu'il guerroyait. Doux, humain après le combat, il respectait et faisait respecter les êtres faibles, les veuves, les orphelins, les prisonniers. Dur envers lui-même, il était bon, compatissant envers les autres, surtout envers les pauvres.

Son frère Ildefonse, de belle taille également, était noir avec des yeux bruns s'emplantant parfois de flammes étranges. On le disait, tout bas, moins bon que son aîné ; mais celui-ci étant le seul Seigneur du lieu, c'était lui seul qui commandait. Ils paraissaient s'entendre fort bien ; on ne les voyait presque jamais l'un sans l'autre. Waleran, qui avait pour son jeune frère des prévenances vraiment paternelles, assumait à lui seul toute fatigue morale ou physique. Il lui épargnait surtout les horreurs et les dangers de la guerre.

Le temps était arrivé pour l'aîné de se créer à son tour une famille. Il y songeait et allait s'en ouvrir à son frère.

Dans leurs chevauchées matinales, ils étaient souvent passés par le manoir de leur oncle, manoir sis à deux lieues environ du leur. La belle Ida, leur cousine, en faisait les honneurs avec un charme, une grâce, une délicatesse exquise. A sa beauté virginale que nul souffle n'avait ternie encore, elle joignait une piété éclairée, un esprit cultivé, un caractère toujours égal, une humeur enjouée la faisant aimer de tous ceux qui l'approchaient. A peine comptait-elle dix-huit printemps. N'ayant point connu sa mère dont on la disait l'image fidèle, elle avait été élevée avec l'affection aveugle d'un père aimant, mais ne remplaçant jamais, quoi qu'on en dise, le cœur plein de suaves tendresses d'une mère. Malgré qu'elle eût été gâtée par son père, jaloux d'un semblable trésor, sa bonne et franche nature lui évita les désagréments de cette éducation faussée. Qu'il était agréable de recevoir de ses blanches mains, l'aumône qu'elle savait accompagner de paroles qui en doubleraient la valeur !

Waleran lui avait donné tout son cœur ; il avait pour elle, depuis qu'elle avait quitté le monastère célèbre de Marienthal dont la vénérable Supérieure était leur tante, un amour profond, raisonné, appuyé sur les qualités solides de la douce enfant. Jamais, il n'aurait d'autre épouse qu'elle ! D'autre part, il se savait aimé :

n'avait-il pas surpris, depuis quelque temps, de fugitives rougeurs lorsqu'il arrivait ; et quand leurs regards se rencontraient, que de choses il lisait dans ces grands yeux fixés sur les siens !

Sa demande avait été agréée par le père de la jeune fille, le jour des fiançailles approchait. C'est alors que Waleran annonça l'heureux événement à son frère.

* * *

Quelle rage, à cette nouvelle !.....

Il fallait dissimuler, car il aimait, lui aussi, pauvre Ildefonse, sa jolie cousine ! Pourquoi donc Waleran avait-il la préférence ? N'était-il pas, lui, Ildefonse, tout aussi joli, tout aussi gracieux que son frère ?—Mais non : Waleran est l'aîné ; il est l'héritier direct, et des biens, et des titres. Est-ce juste ? Pourquoi Ildefonse n'a-t-il pas la moitié de tout ? N'est-il pas de même sang que Waleran ?—O terrible passion, que ce sentiment sorti de l'enfer, ayant nom : ENVIE !

A dater de cet instant, Ildefonse devint plus taciturne malgré son désir de ne rien laisser paraître.

Les fiançailles furent splendides.

Lorsque, le matin, le vénérable chapelain bénit les jeunes gens ; lorsqu'il leur mit les riches anneaux, symboles de la chaîne d'or devant bientôt les unir indissolublement, que de délicieux frissons les secouèrent jusqu'aux fibres les plus intimes de leurs cœurs débordant d'amour pur et chaste !

La cérémonie religieuse fut suivie du repas traditionnel. Dans les hanaps de vermeil ruisselaient les vins les plus généreux. Des quartiers de venaison furent servis dans des plats d'or. Tous les Seigneurs d'alentour avaient tenu à répondre à l'invitation du père d'Ida, et chacun avait apporté toute sa gaieté. Les nobles châtelaines ne pouvaient se lasser d'admirer l'exquise simplicité de la jeune fiancée, le grand air de son futur époux. Seul, dans les conversations animées de la table, Ildefonse restait muet sans que personne prît garde à lui : n'était-il pas le cadet ? S'occupe-t-on du cadet ?

Un ménestrel, attiré par l'éclat de la fête, avait offert ses chants, chants souvent héroïques, toujours si prisés en ces temps-là des Seigneurs et des vassaux.

A la fin du repas, il s'était levé, sa harpe avait préludé. Etait-il inspiré ? Etait-ce son genre ?—Car chacun alors avait son genre propre, était original : presque tous étaient troubadours autant que

ménéstrrels.—Celui-ci eut de sombres pressentiments. Sa harpe pleurait, gémissait sous ses doigts agiles ; ses lieds tournaient tous au tragique ! Que signifiait ce présage ?..... Un certain malaise fit place, petit à petit, à la joie de tantôt. Qui eût alors remarqué Ildefonse, eût pu voir une flamme méchante s'allumer dans son regard. On ne vit pas cela !

* * *

Le mariage fut célébré avec un faste sans précédent. La belle Ida, plus jolie, plus douce que jamais, attirait tous les cœurs à elle. Sa beauté, plus radieuse si possible, ressortait mieux, semblait-il, lorsqu'elle chevauchait sur sa blanche haquenée, aux côtés de son mari, Leur bonheur perçait sur leurs visages expressifs, et la basse envie seule—sentiment malheureusement si commun de nos jours—se voilait sur leur passage.

Que de crimes, que de larmes, que de désespoirs, enfantés par cette honteuse disposition d'une âme mal faite ! Elle ne recule devant rien, cette passion lâche, vile, dégoûtante ! Elle s'attache aux pas de l'homme de génie—et le bafoue—; elle vomit la calomnie sur l'homme de cœur—et l'abaisse autant qu'elle le peut—; elle bave sur l'enfant qu'un peu de félicité semble atteindre—et en risque la vie en lui ravissant son honneur—! Qu'ils sont lâches, ces êtres ignobles à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils appartiennent ! Rien ne peut mieux montrer ce qu'ils valent que ce qu'ils font ! Grattez l'envieux, le calomniateur ; vous trouverez l'homme taré, perdu de mœurs, sans honneur lui-même ! Et ils veulent régenter les autres !.....

Ildefonse devenait de plus en plus sombre. Enfermé de longs jours dans ses appartements, il refusait souvent d'assister aux repas malgré les pressantes invitations de son frère, la grâce de sa belle-sœur.

Les idées les plus effroyables germaient dans son cerveau, le crime y prenait corps petit à petit.

* * *

Waleran, sur ces entrefaites, se vit forcé de prendre les armes par ordre de son suzerain. Avant son départ—première et douloureuse séparation !—il fit les recommandations les plus minutieuses à sa noble épouse. Il avait, parmi ses animaux de chasse, un faucon qu'il affectionnait tout particulièrement. Admirablement dressé, cet oiseau savait retrouver son maître aux plus grandes dis-

tances du château. Waleran l'emportait jusqu'aux extrêmes limites de l'endroit où il se rendait, le lâchait : l'oiseau, à tire d'ailes, regagnait le château de Sept-Fontaines, y apportant les messages de son maître. Ida avait conquis les bonnes grâces de cet oiseau même, qui lui obéissait comme il obéissait à Waleran. Le relâchant, elle pouvait communiquer rapidement avec son époux.

Waleran avait dit à Ida de lui envoyer le faucon au moindre danger, et il avait emporté l'oiseau avec lui jusqu'aux avant-postes de l'armée de l'Empereur d'Autriche dont il était feudataire.

Un Seigneur du pays de Trèves voulut profiter de l'éloignement de Waleran. En toute hâte il lève ses serfs et vient mettre le siège devant le château de Sept-Fontaines. Ida, sans perdre de temps, et en femme vaillante qu'elle est, a convoqué tous les hommes en état de se défendre encore, et les a armés. Elle a fait relever le pont-levis ; la herse est prête, les machicoulis sont garnis de pierres, l'huile bout, rien n'a été négligé.

*
* * *

Le siège est poussé avec vigueur. Les assiégés réduisent les rations.

Le faucon ne revient pas !

Ildefonse, enfermé tout le jour dans ses appartements, ne prend aucune part aux peines ou aux fatigues de sa belle-sœur. Il semble Il semble étranger à tout. Aurait-il quelque idée de trahison ?..... N'est-ce point sa place, à la tête de ses fidèles vassaux ?— Il le sait... mais il espère arriver à ses fins en ne se mêlant de rien. Ses projets sont d'une grande simplicité. A la faveur de la confusion créée par l'assaut dès qu'il aura lieu, il fera enlever sa belle-sœur par quelques uns de ses hommes achetés à prix d'or : Judas a toujours des imitateurs ; à travers les siècles, on retrouve de ci, de là, sa face de damné ; s'il ne se pend pas toujours, il n'en est pas moins ignoble sous quelque latitude qu'on le voie.

Ici, le Judas était doublé de l'être vil et méprisable par excellence.

Les assiégeants ont rapproché leurs lignes ; les tranchées viennent jusqu'aux fossés. Pauvre Ida !

Tout le jour, lorsqu'elle n'est point au milieu de ses soldats que son héroïque courage enflamme, elle a les yeux fixés au ciel pour prier—et voir si le faucon revient.—Sera-t-il temps encore ?... Avoir goûté le bonheur, et sitôt le perdre ?... Oh ! comme elle supplie le Tout-Puissant de la sauver !

Supplice horrible, que celui de cette jeune épousée brûlant d'amour pour son mari, séparée de lui par des exigences impérieuses, inévitables, l'attendant avec la plus vive anxiété, se voyant sur le point d'en être séparée pour toujours. Car elle ne se rendra point, elle l'a décidé ! Elle connaît la méchanceté, la perversité du Seigneur ennemi, elle n'a rien à attendre de lui—que l'ignominie !—

Si elle connaissait ce qui se trame à ses côtés, chez elle-même !....

Les assiégeants redoublent d'efforts.

Voici qu'un oiseau, fendant les nues, plane un instant et s'abat sur l'épaule d'Ida. Tremblante d'émotion, de bonheur, Ida s'en est éparée. Elle a lu le message de son fidèle époux que la guerre a entraîné au loin, bien plus loin qu'il ne le croyait : ce qui a motivé le long retard du faucon. Ida, en quelques mots, met son noble époux au courant des événements, et le presse de revenir s'il ne veut arriver trop tard.

Le faucon est reparti.

* * *

L'assiégeant poursuit nuit et jour ses travaux. La résistance opiniâtre du château qu'il pensait dégarni de troupes, l'exaspère. Sous le couvert des tortues, il pousse ses lignes de circonvallation jusqu'à la poterne par où il espère entrer à la faveur des ténèbres. La châtelaine a prévu cette attaque, la poterne est barricadée de façon à défier tout effort. Il n'y a point à songer aux échelles : outre les fossés profonds, se dressent les hautes murailles crénelées, dont chaque créneau est occupé par un archer ou un arbalétrier. Il faut atteindre au pont-levis et emporter la place d'assaut. Il faut, pour cela, combler le fossé. Des fascines sont apportées, l'ennemi réquisitionnant à cet effet les femmes et jusqu'aux enfants du village. La terreur règne partout. La soldatesque ne respecte rien, agit comme en pays conquis. Que de malédictions tombèrent en ces jours de deuil, sur ces lâches insulteurs de femmes !.....

* * *

Rapide comme l'éclair, le faucon franchissait l'espace. Que sont quelques jours de marche de l'homme, à l'oiseau fendant les airs ? Il a conscience, dirait-on, du péril de sa jolie maîtresse. Bientôt, il est auprès de Waleran.

Celui-ci, à l'appel désespéré de sa bien aimée, a pâli : sans égard pour l'étiquette, il se présente devant son auguste Souverain.

Le sort des armes a été favorable jusqu'ici aux troupes impériales dont le nombre ne sera pas sensiblement diminué par le départ du Seigneur de Sept-Fontaines et de ses hommes d'armes ; et, pour reconnaître ses bons et loyaux services, sa vaillance dans les combats, l'Empereur lui permet de regagner son château.

A marches forcées, Waleran revient. Arrivera-t-il à temps encore?... Ses hommes font des prodiges : il les a mis au courant de la perfidie de son voisin. Ils brûlent de sauver leur Dame, la fatigue ne les abat pas !

* * *

En quelques jours, le fossé a été comblé de fascines, de terre, de pierres. Enfin, les assiégeants se disposent à donner l'assaut, et il sera rude !

Ildefonse suit avidement les péripéties de la lutte suprême. Il a des spasmes passionnés, des suffocations de désirs malsains en son cœur pervers. Il a trouvé, parmi ses domestiques personnels, deux misérables décidés au rapt infâme qu'il projette : aucun des hommes d'armes n'eût consenti à ce marché honteux ! Ils craignent Dieu, ceux-ci ! c'est pourquoi ils sont inaccessibles à la corruption.—Ceux-là doutent s'ils ont une âme : l'incrédule—l'être le plus stupidement crédule du monde, quelle que soit sa situation sociale,—se vend pour un peu d'or ; les actions les plus infâmes, lorsqu'elles réussissent, sont justifiées à ses yeux.

Ida, voyant le danger de plus en plus imminent, a fait venir son vieux et fidèle écuyer : “ Godfried—lui dit-elle—, jure-moi, par ce que tu as de plus sacré, de ne point me laisser tomber entre les mains de l'ennemi. Si le château est emporté, que toute résistance soit impossible, tue-moi ! Par l'amour que tu as toujours porté à ma famille et à moi, je t'en prie, fais-moi serment que tu m'obéiras. Si tu t'échappes, dis à mon noble époux et seigneur que je suis morte fidèle à lui, que ma dernière pensée, avec Dieu, a été pour lui ! ”

En vain, l'excellent serviteur accumule objections sur objections ; en sanglotant, il supplie sa jolie maîtresse d'espérer du secours—sur lequel lui-même, hélas ! ne compte plus !—Impérativement, elle lui dit : “ Jure de m'obéir ! ”

Il a juré.....

De grands cris partent du fossé. Les chaînes du pont-levis ont été brisées, le pont s'est abaissé. Les assiégeants se précipitent en foule, excités par leur méchant chef. Ils sont en masse serrée, tout en précipitant le pas. Ils s'engagent dans la noire baie formant la

porte.... quand la lourde herse, s'abattant soudain, déchire, broie, écrase tout le premier rang. Ce ne sont que chairs pantelantes, corps ouverts de haut en bas, armures éventrées, armes brisées comme fétus de paille.

Forcément, la horde s'est arrêtée. Les ravages de la herse sont bien connus : mais ici, ils dépassent ce qui s'est encore vu.

Et la terrible machine s'est lentement relevée.

Poussés par leur maître ne leur ménageant ni les promesses, ni les outrages même, les soudards s'élancent dans l'espoir de passer avant la chute nouvelle de la herse. Quelques uns, en effet, ont passé : un nouveau rang augmente la bouillie humaine, faite par l'horrible pièce. Des machicoulis tombent des ruisseaux d'huile bouillante, vraie lave s'épandant partout, dont les éclaboussures mêmes sont souvent mortelles.

L'attaque est désespérée, autant que la défense !

Les quelques ennemis qui ont pu franchir l'entrée avant la seconde chute de la herse, se sont rués sur les malheureux commis à la manœuvre de l'engin fatal. Ceux-ci, épuisés par les privations, la fatigue, les combats quotidiens, ont été bientôt massacrés.... et la herse se relève, cette fois pour ne plus retomber.

C'en est fait, pauvre Ida, tout ton courage, ton héroïsme ne te sauveront point !

Un combat corps à corps s'engage dans les sombres corridors, dans les froids couloirs, presque dans chaque appartement, à chaque angle..... Que peut la bravoure des gens de Sept-Fontaines, tous affaiblis, ne puisant un restant de courage que dans leur amour pour leurs jeunes, nobles et bons maîtres ? Le vieux chapelain les a bénis au moment de l'assaut : à leur amour, ils ont joint l'idée du devoir, ils ne se rendront point, on peut en être sûr ! C'est une boucherie, une tuerie ; ce sont partout des imprécations qui retentissent, des cliquetis de fer, des gémissements, des râles d'agonie, des expirations dans un dernier cri où l'on distingue le sanglot, la rage, la haine !.....

*
**

Waleran ne prend ni trêve, ni repos. Il force à tout instant quelque soldat affaibli à monter son vigoureux coursier, donne lui-même l'exemple d'un courage indomptable. Que ces jours de marche lui paraissent longs ! ... S'il était seul, comme il aurait vite franchi la distance ! L'humanité—et d'ailleurs, la nécessité—lui font un devoir de donner chaque jour quelques heures de repos à sa vaillante troupe.

Ils ont dépassé Luxembourg; ils traversent, d'un pas rapide encore malgré leur fatigue, Mamer et les villages sur la route de Sept-Fontaines. Ils pénètrent dans la seigneurie de Sept-Fontaines par la riante vallée de l'Eisch, passant sous bois afin de masquer leur présence à l'ennemi. Bientôt, ils vont apercevoir les tourelles du château, ils vont l'atteindre par conséquent : puisqu'on ne le voit guère qu'au moment d'y arriver si l'on suit les vallées.

—Que sont ces cris, ces vociférations?... Une angoisse inexprimable étroit le cœur de Waleran et de ses guerriers.

Trop tard!... mon Dieu, serait-il trop tard?... Permettriez-vous au vice de l'emporter sur la vertu?...

L'assiégeant, toujours s'avancant, tuant toujours, parvient à la chapelle où Ida, avec quelques rares survivants lui formant comme une garde d'honneur, le pieux chapelain exhalant son âme en une supplication ardente et désespérée, se sont retranchés avec la volonté ferme de ne se pas rendre. Sous les coups redoublés des haches, des poutres formant bélier, des pics, les portes gémissent, craquent, se fendent avec des bruits rauques ou stridents, des déchirements lugubres de planches de cerueil ! Un dernier effort : les gonds se tordent, les ferrures artistiques cèdent, au milieu d'un nuage de poussière les deux battants sont tombés.....

Sur les larges dalles pavant la chapelle, coule un filet de sang clair et limpide : le sang de la belle Ida ! La noble enfant a donné elle-même l'ordre de la frapper à son vieux Godfried... le cadavre de celui-ci git aux côtés de celui de sa maîtresse, il n'a pu survivre à sa douleur !

Où sont-ils, ces fidèles serviteurs d'antan?... Aujourd'hui, dureté du maître, haine du domestique, égoïsme de l'un et l'autre.—Laissons cela : ni l'un, ni l'autre, ne veut réapprendre la divine Charité, ne perdons pas notre temps en vaines et stériles observations. Le grand Pape qui nous gouverne n'est pas écouté : aurions-nous la sottise prétention de l'être plus que lui?—A Dieu ne plaise!—

Quelques coups d'estoc et de taille : les derniers défenseurs d'Ida baignent dans leur sang. Deux êtres ignobles qui ont essayé au dernier moment de parvenir jusqu'à elle, sont tombés les premiers : ils ont été devinés par les gens d'armes d'Ida, leur vie a payé leur trahison. Il ne reste qu'Ildefonse dont les appartements, situés à l'extrémité opposée à la porte, n'ont point été visités encore.

Tout à coup, tout change ! Le cri de guerre des Sept-Fontaines a retenti aux oreilles des vainqueurs, le châtement, prompt, immédiat, le voilà ! En un instant, la débandade se met dans les rangs ennemis. Les lourdes masses d'armes s'abattent sur les têtes, il n'y a que sang et carnage partout !

Ivre de rage et de vengeance, Waleran passe au travers des morts, renversant les vivants sous ses coups terribles, rien ne lui résiste, tout fuit à son approche. Il cherche le Seigneur ennemi, le rejoint enfin aux portes mêmes de la chapelle. Un duel à mort s'engage, où la vaillance de chacun brille à chaque parade : car il a de la bravoure, cet insulteur de femmes ! Son jeu, plus froid que celui de Waleran, lui donne bientôt l'avantage. Waleran, que la colère aveugle, s'épuise en efforts précipités, il halète, il chancelle.. cette fois encore, le vice primera-t-il le droit, la vertu ?...

Voici qu'un nouvel acteur entre en scène : lâché tantôt par Waleran pour annoncer son arrivée, le fidèle faucon paraît ; semblant se rendre compte des péripéties du combat, il s'élançe sur le casque de l'ennemi, d'un coup de bec puissant lui crève un œil, se met en devoir d'en faire autant de l'autre, quand un grand coup d'épée de Waleran traverse l'armure et la cotte de mailles du Seigneur Trévirien, l'étendant mort sur les premières dalles de la chapelle. Waleran, relevant son heaume, pénètre dans la chapelleil voit le cadavre de sa bien aimée.....un rire effrayant s'échappe de ses lèvres.....une insensibilité absolue succède à cet esprit si prompt, si clair, si subtil.

Waleran a laissé sa raison suivre celle qui possédait son cœur !...

Quelques rares survivants de la troupe ennemie purent s'échapper. Ildefonse parut prendre soin de son frère ; il l'accompagnait partout, ordonnait tout, veillait à tout. Un jour, Waleran descendit les noirs escaliers conduisant aux oubliettes. Son faucon, qui ne le quittait jamais, donnait toutes sortes de marques d'inquiétude : les animaux auraient-ils, eux aussi, des pressentiments ?...

Les gens du château virent soudain un grand oiseau noir sortir des souterrains, disparaître dans les airs. Un cri étrange, terrifiant, se répercute par les corridors. Ildefonse, seul, tout échevelé, les vêtements déchirés, les mains ensanglantées, une pâleur cadavérique sur le visage, les yeux hagards, les jambes mal assurées, passa rapidement et, sans dire un mot, alla s'enfermer dans ses appartements. On ne revit plus Waleran, ni son faucon.

On prétendit—mais nul ne le sut jamais au juste—qu'Ildefonse précipita lui-même son frère dans une oubliette, afin de jouir seul, et des titres, et des biens des Comtes de Sept-Fontaines.

Depuis cette époque aussi, dit la tradition du pays, les éperviers vinrent décrire leurs cercles au-dessus du noble castel et y établir leurs nids, lançant à tous les échos d'alentour leurs cris d'appel si perçants en même temps que si plaintifs.

On entendait parfois, la nuit, de lamentables gémissements

sortant des oubliettes : on croyait que c'était l'âme de Waleran venaient reprocher à Ildefonse son fratricide. Ildefonse ne connut plus de calme. Ses cheveux, blanchis dès l'instant du crime, attestaient ses épouvantements, que confirmaient son regard devenu fuyant, sa démarche chancelante toujours.

Les vieillards, qui connurent les oubliettes lorsqu'elles n'étaient pas comblées encore, disaient avoir entendu parfois ces plaintes déchirantes, et ils ajoutaient : " Voyez à quels crimes conduit l'envie ! "

FIRMIN PICARD.

Avril 1894.



M. PAUL BOURGET ET LE THEATRE CONTEMPORAIN

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs une étude sur le théâtre contemporain qui a paru dans la livraison du 10 décembre dernier des *Annales politiques et littéraires* sous la signature de M. Paul Bourget. Cette étude nous paraissant de nature à mieux faire comprendre la question du théâtre, nous nous faisons un devoir de la reproduire presque en entier.

* * *

“ Quand un auteur dramatique compose une pièce de nos jours quel public a-t-il devant les yeux de sa pensée, suivant la forte et si juste expression du peuple ?.....

“ Combien rencontrez-vous, parmi ces femmes dont les toilettes chatoient et parmi ces hommes en habit noir de personnes capables de ressentir un plaisir purement littéraire ? Pour apprécier la place d'un mot, la nuance d'un style, la nouveauté d'un point de vue, la finesse d'une analyse, il faut qu'une forte éducation première ait préparé l'intelligence ou qu'une pratique continue des livres en tienne lieu. Dans cette salle de théâtre, combien ont poussé leurs études au delà d'un baccalauréat mal passé ? Combien ont lu, depuis vingt ans, autre chose que des journaux et des romans, et pour y chercher quelle provision d'idées ? Des renseignements de politique ou la distraction pimentée d'une heure.

“ Si le Parisien qui vient au théâtre veut s'amuser et s'il est peu capable de se complaire dans un amusement d'un ordre très intellectuel et très délicat, il est en revanche très capable de juger le degré d'habileté scénique, d'observation exacte et d'esprit dialogué que l'auteur a mis dans son œuvre.

“ Il (le Parisien) est lui-même spirituel et ironique, ou pour employer la vieille formule, toujours si vraie, il est blagueur. Sa faculté poétique est à peu près nulle. Ce n'est pas lui qui partirait pour les Indes, comme un habitant de Londres, avec un Shakespeare et une Bible dans son nécessaire de voyage. Par contre, il est débarrassé de beaucoup de préjugés, et comme il est infiniment nerveux, il demande qu'on lui traduise son positivisme pratique en formules d'une intensité nouvelle.

“ Nécessairement aussi, et par suite de ce positivisme et de cet énervement, il aime les allusions libertines, la basse gaieté qui cha-

ouille ce qu'il y a de plus sensuel dans l'animal humain. Pourvu que ce libertinage soit allègre, et cette gaieté assaisonnée d'esprit, ce spectateur est heureux, son cerveau se détend, sa rate s'épanouit. Tout cela, l'auteur dramatique le sait, et qu'il faut, pour plaire à tous ces blasés une extrême ingéniosité de procédés, de la vérité, voire de la brutalité dans la mise à nu des passions, et une gouaillerie hardie du dialogue pour achever le succès.

“ Une contradiction en apparence très singulière apparaît lorsqu'on a suivi les représentations théâtrales pendant plusieurs années, et particulièrement étudié le public durant les chutes des pièces. Ces mêmes Parisiens, que la grivoiserie de telle chanson d'opérette fait se pâmer d'admiration épanouie, n'auraient pas assez de sifflets pour un auteur qui se permettrait de railler sur la scène les “grands sentiments,” comme on dit en langage de critique courante. Il a fallu que M. Alexandre Dumas déployât toutes les ressources d'une ingéniosité prestigieuse pour que la *Visite de noces* tint les planches,—et qu'y est-il dit, cependant, sinon que l'adultère est une chose vilaine et triste, terminée le plus souvent par le mépris de l'homme et la haine de la femme? Mais c'était dire aussi que l'amour est parfois une dangereuse duperie, et l'amour est au nombre des “grands sentiments.”

“ Le patriotisme et la famille demeurent aussi comme deux thèmes auxquels une salle de spectacle ne souffrirait pas que l'on touchât sans respect. L'écrivain qui traite ces thèmes, au contraire, avec un enthousiasme, sincère ou joué, peut être assuré d'unanimes applaudissements. Le moraliste doit sourire de cette naïve anomalie. N'y a-t-il pas quelque naïveté, en effet, et une forte inconséquence à prétendre respecter son pays, d'une part, lorsque, de l'autre, on ne respecte rien de ce qui fait la vigueur d'un pays, la chasteté des hommes, la grande et entière simplicité du cœur, le profond sérieux de la vie morale?

“ Mais le Parisien ne s'inquiète guère de concilier sa gouaillerie et ses générosités, ses heures cyniques et ses heures lyriques. Le défaut essentiel de notre race française est chez lui plus manifeste que chez tout autre. Il manque d'idéalisme au sens philosophique et intime de ce mot—à un incroyable degré. Le besoin d'interpréter l'existence par une idée intérieure qui nous mette d'accord avec nous-mêmes et avec l'univers lui demeure parfaitement étranger et parfaitement inintelligible. Je ne doute point que même un tel reproche ne lui parût très extraordinaire. Comment aurait-on démontré aux Français de 1830 que les chansons de Béranger, avec leur mélange de sensualisme grossier et de déisme

irraisonné, constituait la plus misérable des littératures. Saluer Dieu le verre à la main, célébrer dans un même couplet les appats de Lisette et la bonté indulgente du Très-Haut, était la mode de l'époque.

“ Les Parisiens n'ont pas changé sur ce point. Ils ne chantent plus du Béranger, mais ils sont bien les fils de ceux qui avaient dénommé ce médiocre poète le chansonnier national, et ils ont gardé en eux, vivantes et durables, les deux tendances contraires que j'ai signalées. Ces deux tendances, l'homme qui écrit pour le théâtre les connaît bien et il en tient soigneusement compte. Il sait leurs conséquences logiques, et pour réussir il va jusqu'au bout de ces conséquences. Le Parisien veut s'amuser, donc il ne faut pas le laisser sous une impression trop amère. Le Parisien veut que ses sentiments soient respectés. Donc il ne faut pas que les héros ou les héroïnes coupables triomphent trop complètement. C'est ainsi qu'une moyenne de moralité s'établit.”

* * *

Sachons gré à M. Bourget de la franchise avec laquelle il expose les turpitudes du théâtre contemporain.

A coup sûr on ne saurait nier sa compétence en pareille matière. Encore moins pourrait-on l'accuser de partialité ou de pruderie.

Son talent d'observation est reconnu et il fait profession, comme tous ceux de l'école réaliste, de montrer les choses telles qu'elles sont.

Moins que tout autre il ne saurait donc se faire illusion sur la “ moyenne de moralité ” adoptée par les dramaturges modernes, et les conseils qu'il prétend leur donner ne sont évidemment qu'une méprisante raillerie.—Servez au public les plats qu'il aime “ des allusions libertines, de la basse gaîté qui chatouille ce qu'il y a de plus sensuel dans l'animal humain.”

Certainement, cela n'est flatteur ni pour les auteurs, ni pour le public. Et nous ne comprenons pas comment des gens, que nous aimons à croire bien intentionnés, se trouvent satisfaits de cette curieuse moralité, prétendent ne voir dans le théâtre moderne qu'un amusement inoffensif et honnête, et travaillent à en introduire le goût et l'habitude dans notre société chrétienne.

A ceux-là nous dirons, en adoptant, avec quelques modifications, les paroles de M. Bourget : “ N'y a-t-il pas quelque naïveté et une forte inconséquence à prétendre respecter la *religion*, d'une part, lorsque, de l'autre, on ne respecte rien de ce qui fait *l'essence de la religion* : la chasteté, la grande et entière simplicité du cœur, le profond sérieux de la vie morale ? ”

LE JARDINIER ET SES CHENILLES

Un jardinier prenait un soin extrême
A conserver l'engeance des crapauds,
Tandis qu'avec une rage suprême,
Il détruisait papillons les plus beaux,
En écrasant les vers de fleur et de légume.
Les chenilles, un jour, avec grande amertume,
Au jardinier se plaignirent ainsi :
" Pourquoi, choyant les monstres que voici,
Nous tuer, nous, qu'on aperçoit à peine ?
Notre laideur n'est pas la plus vilaine ;
Et puis, bientôt, nous voilà papillons !
Ne connaissez-vous pas notre métamorphose
Par quoi, sortant de nos cocons,
Nous sommes la plus belle chose
Des airs, des jardins, des vallons ? "

L'homme reprit : " Votre discours perfide
Pourra tromper de plus simples que moi.
Des papillons l'apparence candide
N'en impose pas à ma foi.
Car ils vivent un jour, une heure,
En cet état ; leur œuvre la meilleure
Est de multiplier vos corps affreux et laids
En plus grand nombre que jamais !
Et vous ensuite, abominable peste,
Vous dévorez nos vergers, nos jardins !
Votre nuisance est manifeste.
Je vous assomme à grands coups de gourdins,
Et mon travail n'allant pas assez vite,
Je garde contre vous les aides que voilà.
Leur vie est votre mort. A chacun son mérite !
Si je le peux, race maudite,
Nulle de vous ne survivra.
En vain leur nombre vous irrite.
Plus il en est, plus j'en profite !
Leur gueule vous engloutira :
C'est le gouffre qui vous consomme ! "

Rangeons-nous du côté du bonhomme.
 Il disait vrai : périsse la beauté
 Qui procède du crime et vit d'iniquité !
 Et puis, n'est-il pas bien étrange
 Que les êtres les plus hideux
 Nous rendent quelquefois, — soit dit à leur louange, —
 Les services les plus précieux.

L'ABBÉ F. X. BURQUE.

RECTIFICATION

Dans la Fable *Le Renard devenu Charlatan*, publiée dans le numéro de Mars dernier, un vers a été omis, par erreur ; d'où est résulté une faute grave de versification, qui n'existe pas dans la composition originale, et que nous rectifions volontiers, à la demande de M. l'abbé Burque. C'est la faute de deux rimes féminines de suite, et de nature différente.

Vers la fin, dans la morale, à la place de

Ces coquins-là s'en attribuent
 Tout le mérite et l'avantage ;

Lisez :

Ces coquins-là s'en attribuent,
 Avec aplomb, d'un air vantard,
 Tout le mérite et l'avantage.

CHRONIQUE DU MOIS

I.—La question romaine. II.—Mort de M. le Comte de Paris. III.—Discours de M. de Mun. IV.—Congrès des catholiques allemands. V.—Les Pèlerins Canadiens à Lourdes et à Rome.

Le Saint-Père a érigé, dans la colonie italienne de l'Erythrée, une préfecture apostolique italienne, et le gouvernement du roi Humbert, par la concession de l'*exequatur* qu'il avait longtemps refusée, a permis au cardinal Sarto de prendre possession, au temporel, du siège patriarcal de Venise, auquel le Souverain Pontife l'avait nommé

Les journaux de l'Italie nouvelle sont partis de là, le très grand nombre en s'indignant, quelques-uns en se réjouissant, pour conclure à l'entente et à la pacification entre le Vatican et le Quirinal. La presse catholique de Rome, l'*Osservatore romano*, la *Voce della Verità*, ont promptement remis les choses au point, et très nettement délimité le sens et la portée des faits sur lesquels on divaguait. Mais la feuille ministérielle par excellence avait son mot à dire et, par son organe, le patron a parlé.

La note de la *Riforma* se distingue par son ton modéré, conciliant et respectueux. On sent qu'elle provient du Crispi en travail de transformation dans le sens où le pousse la peur de la marée montante de l'anarchisme. La note, d'ailleurs, convient qu'il n'y a eu, dans les faits dont il s'agit, d'entente ni de convention d'aucune sorte.

Mais la *Riforma* insinue que la pacification entre le Saint-Siège et le gouvernement italien pourrait bien être l'œuvre du temps. Il est évident que la feuille ministérielle entend par là que le temps émoussera peu à peu la résistance des Papes, qu'il fera tomber leurs protestations et que l'état de choses actuel se trouvera définitivement établi.

Il convient qu'elle perde ces illusions.

Il y a en ce monde, beaucoup de situations difficiles pour lesquelles le temps produit, en effet, le résultat espéré par la *Riforma*. Des droits certains arrivent à être prescrits, des contestations aiguës se calment et s'éteignent, des intérêts contraires finissent par se concilier.

Mais le fait est précisément que la question romaine est de celles pour qui une solution de ce genre n'est pas possible. La cohabitation dans la même ville d'un roi y exerçant la souveraineté civile et du Chef de l'Eglise ne peut jamais devenir un état régulier et durable.

La raison en est tout simple : c'est que la condition faite ainsi au Pape mettra toujours en péril, par elle-même, sa dignité, son indépendance et la liberté d'exercice de son ministère spirituel, et que ni le Pape, ni les catholiques ne pourront en aucun temps sacrifier le respect de cette dignité, ni l'existence et l'évidence de cette indépendance et de cette liberté.

Cependant, nous fondons, nous aussi, des espérances sur l'action du temps. La nation italienne finira par être éclairée sur ses véritables intérêts ; elle en arrivera à comprendre qu'en tenant le Pape dans une sorte de captivité, son gouvernement lui crée mille difficultés au dedans et mille dangers extérieurs ; elle reconnaîtra où se trouvent sa prospérité et sa grandeur, et d'elle-même, volontairement, elle rendra l'antique Rome, Rome la sacerdotale, Rome la ville reine, à son souverain légitime, le Vicaire de Jésus-Christ, fier de posséder par un privilège sans pareil, sur son propre sol, la capitale impérissable du monde catholique.

Un discours prononcé dernièrement à Naples par M. Crispi indique une évolution notable dans la politique du premier ministre italien. Ce n'est pas en effet sans étonnement qu'on y lit cette phrase :

“ Aujourd'hui plus que jamais nous sentons la nécessité que les deux autorités, civile et religieuse, marchent d'accord pour ramener dans la voie de la justice et de l'amour les foules égarées.”

M. Crispi arbore donc ouvertement la devise : “ Avec Dieu ” ; il fait nettement appel au concours de l'autorité religieuse.

Nous avons affaire à une vraie conversion... politique. Il est manifeste que le premier ministre du roi Humbert désire l'alliance de l'Eglise dans la lutte contre “ la secte infâme sortie des antres les plus noirs de la terre, qui a écrit sur son drapeau : “ Ni Dieu, ni maître ” ; qu'il juge impolitique de froisser plus longtemps, par une attitude obstinément antireligieuse, les millions d'Italiens restés fidèles à la foi de leurs pères, et qu'il vise à obtenir que le *veto* interdisant aux catholiques d'Italie de prendre part à la vie politique soit enfin levé.

Telle est, d'ailleurs, l'interprétation donnée au discours de Naples par un journal très ministériel, l'*Italie*.

Quelle est la consistance et quelle sera la durée des nouvelles in-

tentions politiques de M. Crispi? Sous quelle forme et par quels actes se traduiront-elles? Autant de questions prématurées.

Elles se heurtent dès le premier jour à de graves difficultés; il y en a une surtout, la condition intolérable faite au Pape par l'usurpation de Rome, qui est irréductible autrement que par des réparations pour lesquelles l'Italie officielle n'est pas encore mûre.

Quoi qu'il en soit, l'expérience qui commence sera curieuse à étudier. Si M. Crispi n'est pas sincère, si son évolution est simplement qu'on nous passe le mot, un truc pour duper le Vatican, il y a de ce côté-là une politique trop avisée pour qu'il réussisse; il en sera pour sa courte honte. S'il obéit, au contraire, à une vue réelle d'homme Etat intelligent et clairvoyant, il peut être mené plus loin qu'il ne se propose d'aller; et comment le vieux sectaire s'arrangera-t-il avec les frères et amis?

* * *

L'Évènement du mois est la mort de Monsieur le Comte de Paris. Le chef de la maison royale de France est décédé à Stowe House, en Angleterre, le 8 septembre dernier à l'âge de cinquante-six ans.

"J'offre mes souffrances à Dieu pour le salut de mon âme et pour le bonheur de la France." C'est ainsi que se termine une lettre de Monsieur le comte de Paris, adressée naguères à M. le baron de Tristan Lambert, et qui fut sans doute son dernier écrit.

L'âme chrétienne du prince, écrit M. Auguste Roussel, ne pouvait mieux rendre l'inspiration qui ne cessa de guider ses actes. surtout depuis qu'il accomplit à Frohsdorff, ce grand acte, glorifié par Louis Veuillot, que Henri V annonçait à la France en disant: "Français, la Maison de France est loyalement, sincèrement réconciliée. Ralliez-vous tous, confiants derrière elle." Il semble, en effet, qu'au contact de ce grand chrétien qui fut le comte de Chambord et qu'il connut trop tard, Monsieur le comte de Paris se soit pénétré davantage des devoirs qui incombent à celui qui aspire à régner sur un pays comme la France. Personne, même parmi ceux qui ne se rangeaient point de son parti, n'a jamais contesté ses vertus personnelles. Mais on a pu mettre parfois en doute les rares qualités du prétendant qui répugnait à se produire. Il a fallu le poignant spectacle de sa longue agonie et, sous le coup des plus cruelles souffrances, son incomparable sérénité en face de la mort, pour révéler à l'ensemble de l'opinion quelle force d'âme se cachait sous des dehors où l'on cherchait plus d'expansion.

Fils soumis de l'Eglise et plein de respect pour son Auguste Chef à qui, de l'exil, il envoyait chaque année une royale aumône, Mon-

sieur le comte de Paris a fait admirer aussi bien la notion qu'il avait acquise du pouvoir chrétien lorsque, dans cette lettre mémorable dont nous rappelons plus haut le souvenir, il marquait la destruction de la législation impie qui opprime la France, et spécialement la restauration de Dieu dans les écoles comme la condition nécessaire et préalable du salut de la France.

Avec un tel programme, il était permis d'espérer que sous son règne, s'il avait plu à Dieu de le réserver à un pays bouleversé par tant de révolutions, la France aurait retrouvé la liberté de sa foi catholique et de toutes les œuvres d'enseignement et de charité. On sait, en effet, quelle étude approfondie Monsieur le comte de Paris avait faite de toutes les questions qui s'imposent, pour l'avenir, à l'attention de quiconque aime la France. En ce qui concerne surtout le régime des associations, les hommes les plus compétents et, entre eux, le cardinal Manning se montraient émerveillés du savoir profond dont a fait preuve Monsieur le comte de Paris, dans son ouvrage sur les Trades Unions. Mais, en travaillant ainsi comme s'il devait être appelé lui-même à régner, le prince considéra toujours que son œuvre principale était de préparer, à cette fin, l'éducation de son fils. Était-ce déjà le pressentiment de la maladie dont il connaissait, depuis trois ans, le terrible secret ? Était-ce, au contraire, une appréciation de l'état de la France qui ne lui permettait pas de nourrir pour lui l'espoir qu'il se plaisait à évoquer pour son fils ! Quoi qu'il en soit, c'est ce qui lui valut, parfois, de la part de partisans plus ou moins bien informés, le reproche de ne pas agir avec toute la vigueur que comportaient ses revendications. Mais sa recommandation dernière : " Aime Dieu et va toujours droit " indique bien de quelles pensées il s'est inspiré pour cette préparation qu'il souhaitait à son héritier.

En tout cas, sur le chef de famille et l'homme privé, amis et ennemis sont unanimes. " C'est un saint ignoré," a dit de lui un prêtre qui ne se hasarde point en ses jugements. Ce qui est certain, c'est que Monsieur le comte de Paris donnait à sa famille l'exemple non seulement d'une constante pratique religieuse, mais d'une piété peu commune. Aussi ne saurait-on s'étonner de l'édification qu'il a multipliée pendant cette longue agonie qui n'a pu lui arracher une plainte, et, puisqu'il a gardé jusqu'au bout cette connaissance qui lui inspirait pour les siens des attentions si délicates, on aime à penser qu'à l'heure de paraître devant Dieu il se sera chrétiennement réjoui de quitter cette terre, au matin du 8 septembre, en la fête de la Nativité de Celle qu'il aimait à saluer comme Reine de la France !

Après les funérailles de M. le Comte de Paris, Monsieur le duc d'Orléans, devant un millier de Français réunis à l'hôtel Grosvenor, a donné lecture de la déclaration suivante :

“ C'est avec une douloureuse émotion que je reçois l'hommage de votre dévouement et vous en remercie ; votre présence ici ne témoigne pas seulement de votre respect et de votre attachement pour celui que nous avons perdu : elle est aussi la preuve de votre fidélité au principe de la monarchie nationale et traditionnelle, dont je suis le représentant et dont il m'a transmis l'héritage.

Je connais les droits que cet héritage me confère, et les devoirs qu'il m'impose envers la France. Guidé par les magnifiques exemples que mon père m'a donnés pendant sa vie et qu'il a consacrés par sa mort, si courageusement envisagée et si chrétiennement acceptée ; fortifié par votre concours, par celui des amis absents qui, de tous les points de la France, m'ont déjà fait parvenir l'expression de leur dévouement, et faisant appel à tous les hommes de cœur, je remplirai sans défaillance la mission qui m'incombe.

Quoique jeune encore, j'ai la conscience de mes devoirs ; avec mon grand amour pour la France, je consacrerai tout ce que j'ai de force et d'énergie à les accomplir, et, avec l'aide de Dieu, je les accomplirai.”

Lue d'une voix ferme et grave, cette déclaration a produit sur l'assistance une impression profonde.

*
*
*

Nous avons parlé dans notre dernière chronique, des injures déversées sur M. le comte de Mun par les violents et les rancuniers de la *Libre Parole*.

Sous cette avalanche d'ignominies, le grand orateur catholique a gardé un dédaigneux silence. A peine y a-t-il fait allusion dans un toast prononcé dernièrement à Landerneau et que nous reproduisons parce que la grande âme de M. de Mun s'y révèle tout entière :

Messieurs,

Je me lève, profondément ému de l'accueil que vous voulez bien me faire et des paroles qui viennent de m'être adressées.

Le témoignage que m'apportent, ici, dans leur loyauté et leur indépendance, vos cœurs de Bretons, vos âmes de catholiques, est la plus belle récompense que puisse ambitionner celui qui s'honore, comme d'un titre de gloire, du nom de soldat du Pape, que vous lui donniez tout à l'heure. (Bravo! bravo! Vive M. de Mun!)

Je ne sais pas de meilleure réponse à ces marques éclatantes de votre confiance que de renouveler, au milieu de vous, aux pieds de la Vierge du Folgoët, mon serment de fidélité au Souverain Pontife, d'obéissance absolue à ses enseignements, de soumission parfaite à ses conseils. (Applaudissements répétés.)

Quand les hommes d'armes qui parcouraient, au temps des guerres de la succession, les campagnes du Léon, apercevaient, ici même, le pauvre Salaün, dans son arbre, ils l'interrogeaient brutalement, tout entiers à leurs discordes, pour savoir s'il était de leur parti, et lui leur répondait : " Je ne suis ni Blois, ni Montfort, je suis serviteur de Madame Marie."

Messieurs, que ce soit aussi, dans nos temps difficiles, notre devise et notre réponse aux combattants de la politique ! Catholiques et patriotes avant tout, nous ne sommes d'aucun parti ! Nous sommes les serviteurs de l'Eglise et de la France, et résolus à accepter, pour elles, toutes les contradictions, toutes les attaques, s'il le faut tous les outrages ! (Sensation prolongée. Les applaudissements empêchent, à diverses reprises, l'orateur de continuer.)

Les outrages, messieurs, moins que personne, ici, quoi que j'en aie pu souffrir, j'ai le droit d'en parler, devant vous qui m'en avez, d'un élan de vos cœurs, dédommagé au centuple.

Les contradictions, les attaques, il faut les accepter comme la rançon de notre indépendance ! Ce sont elles qui donnent du prix au devoir accompli, ce sont elles qui sanctifient notre tâche, et qui féconderont notre œuvre !

Saluons-les comme l'ornement de notre route, comme le témoignage de notre force, et marchons de l'avant. Celles qui viennent de malentendus sincères ou de scrupules respectables, faisons-les taire en les dissipant, peu à peu, par le spectacle de notre foi, par la dignité de notre attitude, par la persévérance de notre dévouement à l'Eglise et à la France.

Tout à l'heure, mon jeune ami Desgrées du Loû, que j'ai plus de raisons que jamais d'appeler mon ami, lui qui, au jour des sanglantes injures, a su trouver dans son cœur, pour me défendre, des accents dont je le remercie publiquement, tout à l'heure Desgrées du Loû portait la santé du clergé breton, me ravissant ainsi la plus belle partie de ma tâche.

Je veux du moins m'associer à son langage et saluer, avec lui, ces prêtres admirables, l'honneur et la providence de vos campagnes, dont je me glorifie d'être l'ami, vieilli déjà dans les luttes communes, mais fidèle et dévoué comme au premier jour. (Longs applaudissements.)

Quand saint Pol délivra l'île de Batz du dragon qui la désolait, ce ne fut ni par les armes ni par la violence, mais par la vertu de son étole, jetée sur les épaules domptées du monstre tout à coup docile et soumis.

Souvent, debout sur la grève de Roscoff, en face du rivage illustré par ce grand souvenir, j'ai admiré, légende ou tradition, cette belle image du dévouement sacerdotal et de la puissance du ministère sacré: et je me suis dit qu'ainsi les fils de saint Pol, et avec eux tout ce clergé de France, si modeste et si grand, sauraient un jour, par la force qui leur vient d'en haut, des mains des Evêques et, par eux, du Successeur des Apôtres, désarmer et vaincre l'esprit révolutionnaire qui ravage notre pays.

Mais il faut tout dire! Saint Pol n'était pas seul, pour cette œuvre de géant. Il avait près de lui cet homme longtemps cherché, dont nous autres Léonards—vous me permettez bien, n'est-ce pas, de me compter dans la famille—nous n'avons pas le droit d'oublier la mémoire, qu'il ne trouva qu'en Cléder, où M. de Parcevaux, que je vois en face de moi, fait revivre son courage et sa foi! (Applaudissements) et dans ce lieu de Kergornadec'h qui veut dire "la demeure de l'homme qui ne fuit pas"!

Messieurs, cet homme sans peur, c'était le laïc, prêt à tous les combats pour l'Eglise de Dieu, et debout aux côtés du prêtre pour le soutenir et le seconder dans sa tâche. Qu'il soit notre modèle, et qu'on puisse, un jour, dire de nous que le clergé français a trouvé, lui aussi, pour l'assister dans son apostolat, des hommes qui ne fuient pas! (Longues salves d'applaudissements!)

C'est l'esprit même des conseils et des enseignements du Souverain Pontife, quand il commande de nous jeter au premier rang des œuvres sociales, et, certain d'être votre interprète fidèle, tout fier du droit que vous m'avez donné de parler au nom des Bretons du pays de Léon, j'envoie du fond du cœur, de cette extrémité de la terre de France jusqu'au delà des monts, au grand Pape qui gouverne l'Eglise, l'hommage de notre foi, de notre amour et de notre obéissance!

Que Dieu le conserve encore longtemps à notre tête!

A la santé du Pape!

Vive Léon XIII!!

De longues acclamations répondent à cet appel. Vive Léon XIII! Vive M. de Mun! répètent à l'envi les assistants, dans un enthousiasme indescriptible.

*
* *

Les catholiques allemands réunis en congrès à Cologne ont adopté les résolutions suivantes.

“ Nous demandons l'exécution stricte et intégrale de la loi relative au repos du dimanche et son application aussi prompte que possible même à la grande industrie. Nous exprimons l'espoir que l'administration impériale et les administrations des Etats confédérés étendront de plus en plus le bénéfice de la dite loi aux fonctionnaires et à tous leurs agents. D'autre part il y a lieu de réagir contre certains abus, notamment par la limitation du nombre et de la durée des fêtes publiques et par la création de cercles pour les employés des deux sexes.

2° L'Etat a pour devoir de favoriser le développement de l'organisation des corps de métiers. Nous espérons que le projet de loi y relatif, présenté à plusieurs reprises au Reichstag par le centre, sera adopté sans retard. Nous sommes heureux de constater que dès maintenant dans les cercles catholiques d'ouvriers on est entré dans la voie du groupement professionnel.

3° Pour l'instruction des ouvriers chrétiens il convient d'organiser des cours d'études sociales dans les cercles. En présence de la vaste diffusion de la littérature populaire socialiste, il est à souhaiter que les catholiques publient et répandent des écrits à bon marché sur les plus importantes questions religieuses et sociales.

4° Eu égard au danger grandissant du chômage forcé, nous espérons que les Etats confédérés, conformément au rescrit impérial du 4 février 1890, se préoccuperont de provoquer une entente internationale en vue de régler la question des heures de travail. Il convient de commencer par l'industrie minière. Pour remédier au chômage involontaire, la création de bureaux de placement, avec des représentants ouvriers, s'impose dans les grandes villes.

5° Les lois d'assurances en faveur des ouvriers malades, invalides et âgés, étant insuffisantes, nous recommandons la création de caisses libres, soit dans chaque industrie, soit dans des associations de plusieurs industries par commune, district, gouvernement, province ou dans l'ensemble de l'Etat, avec subventions régulières fournies par les patrons.

6° Pour améliorer la situation des ouvriers en ce qui concerne leurs habitations, il convient de provoquer la fondation de sociétés de construction qui fournissent à l'ouvrier des logements salubres et à bon marché.

7° La haute importance des propriétaires terriens, au point de vue chrétien, social et politique, d'autre part la situation extrême.

ment précaire de l'agriculture, réclament des mesures pour la conservation de la classe agricole sédentaire ainsi que pour sa représentation en vue de la défense de ses intérêts.

8° Nous nous prononçons à nouveau en faveur de l'organisation obligatoire des gens de métier avec dispositions législative au sujet du certificat d'aptitude et de l'emploi d'apprentis et d'ouvriers.

9° En vue de sauvegarder la droiture et l'honnêteté dans la vie commerciale et d'empêcher l'abus du droit de concurrence, nous réclamons au plus tôt une loi contre la concurrence déloyale.

10° L'assemblée générale adresse une fois de plus aux patrons ou employeurs la pressante prière de ne jamais perdre de vue leurs devoirs envers les ouvriers au point de vue religieux, moral et matériel, et surtout d'entretenir personnellement de bons rapports avec leurs ouvriers — notamment dans les grandes fabriques par la création de commissions d'ouvriers."

* * *

Une soixantaine de pieux Canadiens sous la conduite de M. le chanoine Racicot de l'archevêché de Montréal sont aujourd'hui de retour d'un pèlerinage à Lourdes et à Rome.

Au sanctuaire béni des roches Massabiellles, nos compatriotes ont été comblés de grâces et plusieurs guérisons merveilleuses y ont été constatées.

A Rome, ils y ont été l'objet d'attentions particulières du Souverain Pontife. Ils se sont rendus au Vatican le 2 septembre amenant avec eux, par concession spéciale, plusieurs de leurs nationaux établis à Rome. En même temps, une vingtaine de pèlerins hongrois, la plupart professeurs de gymnases et de lycées, ont obtenu de se joindre aux pèlerins canadiens. Tous ensemble, ils se sont réunis dans la salle du Consistoire, devant l'autel érigé à la place qui est d'ordinaire réservée au trône et où S. S. Léon XIII est venu, à 8 h., célébrer le saint sacrifice. Ils y ont assisté de même à la messe d'actions de grâces qui a été dite par Mgr Angeli, chapelain secret de Sa Sainteté et pendant laquelle le Souverain Pontife est resté constamment agenouillé au *faldistorium*. Ensuite prenant l'étole et revenant à l'autel, le Saint-Père a prononcé d'une voix forte la formule de la bénédiction apostolique.

Mais ce n'était pas encore assez pour satisfaire la paternelle bonté de Léon XIII et les sentiments de piété filiale qui avaient amené auprès de lui ces pèlerins venus de contrées si diverses et animés de l'anxieux désir de le consoler dans sa captivité et d'être recon-

fortés à leur tour par ses paroles de vie. Aussi le Pape, comme un bon Père, a-t-il voulu rester près d'une heure encore au milieu d'eux, se prodiguant à tous avec une bonté touchante.

Assis dans un fauteuil près de l'autel, et littéralement avec l'affabilité d'un père, il les a successivement accueillis à ses pieds, adressant à chacun d'eux la parole, leur donnant sa main à baiser ou la posant sur leur tête, recevant les généreuses offrandes de leur amour filial, écoutant leurs requêtes, s'intéressant à la prospérité de leurs diocèses, de leurs paroisses, de leurs familles respectives en un mot multipliant envers tous, à leur grande consolation, les marques de sa bienveillance toute paternelle. C'est assez dire combien ils en ont été consolés et combien aussi tous les catholiques peuvent s'associer à cette consolation en apprenant que l'auguste Pontife, malgré le poids des années et des épreuves, malgré aussi la recrudescence des fortes chaleurs, continue de jouir, grâce à Dieu, d'une santé excellente et qui promet encore de longs jours.



LES BASTONNAIS ⁽¹⁾

LIVRE III

LA TEMPÊTE ÉCLATE.

(Suite.)

La flotte ne tarda pas à faire son apparition. A six heures, le matin du 6 mai, on aperçut une frégate doublant la pointe Lévis. Toute l'armée américaine assista à son entrée triomphale. Les remparts de la ville étaient couverts de spectateurs empressés à jouir de ce spectacle si consolant. Les tambours battaient aux champs, les cloches sonnaient à toute volée et de la foule s'élevait une immense clameur que l'écho alla porter des plaines d'Abraham à travers le fleuve, jusqu'à l'île d'Orléans. C'était, pour les assiégés, une acclamation de la délivrance; pour les assiégeants, le glas de la défaite finale. La frégate était bien nommée *La Surprise*. Elle portait à son bord deux compagnies du 29^e régiment avec un certain nombre de soldats de marine, le tout s'élevant à deux cents hommes, qui furent débarqués immédiatement.

Elle fut bientôt suivie par d'autres vaisseaux de guerre amenant des renforts plus importants encore.

A midi de ce jour mémorable, la garnison appuyée par les soldats nouvellement arrivés se forma en différents corps, sortit des portes et s'avança lentement jusqu'au champ de bataille de Sainte-Foye où le chevalier de Lévis avait remporté sa brillante mais inutile victoire sur Murray, le 2^s avril 1760. Carleton, maintenant qu'il était appuyé par des renforts du côté de la mer, secoua son inaction et décida de livrer bataille aux Continentaux. Mais à part quelques arrière postes qui firent feu en se repliant, l'ennemi avait complètement disparu. Il avait commencé une retraite précipitée, abandonnant toutes ses provisions, son artillerie, ses munitions et ses bagages. La grande campagne se terminait ainsi en une défaite désastreuse.

Les Américains ayant reçu de légers renforts à Sorel essayèrent quelque résistance, mais les troupes anglaises qui s'avançaient sous les ordres de Carleton et de Burgoyne, le commandant des

(1) Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année 1893, par C. O. Beauchemin & Fils, au bureau du ministre de l'agriculture.

nouvelles forces, les forcèrent à continuer leur fuite. Ils furent contraints d'abandonner successivement toutes les places dont ils s'étaient emparés : Montréal, Chambly, Saint-Jean, l'Île aux Noix et ils ne se crurent en sûreté qu'après avoir atteint la tête du lac Champlain. Là, ils s'arrêtèrent et se rallièrent, formant une puissante armée sous les ordres de Gates, et un an plus tard, ils tirèrent de ce même Burgoyne, successeur de Carleton, une terrible vengeance en faisant toute son armée prisonnière à Saratoga. Cette victoire fut en réalité leur premier pas vers l'indépendance des Colonies. Arnold se battit en héros dans ce combat et il y montra des qualités qui auraient assuré son succès à Québec, si le sort ne lui eût pas été contraire.

XVII

CONSUMMATUM EST.

La fuite des Continentaux causa la plus profonde émotion non-seulement à Québec, mais dans tous les environs. Ils avaient occupé le sol si longtemps, que leur départ soudain créa un grand vide. Ceux qui leur étaient opposés éclatèrent en acclamations, tandis que le grand nombre de ceux qui sympathisaient avec eux étaient plongés dans la plus grande consternation.

Les mauvaises nouvelles voyagent vite. Longtemps avant le coucher du soleil de ce même jour, l'événement fut connu à Valcartier. La nouvelle tomba comme la foudre sur le petit cottage occupé par M. Belmont. Il eût été inutile à Zulma d'essayer de maîtriser ses sentiments. Elle se précipita dans le jardin où elle s'abandonna à sa douleur. Elle n'avait pas prévu cette catastrophe et n'avait jamais cru qu'une telle issue de la campagne fût possible. Et maintenant, il était parti, entraîné dans une fuite précipitée, sans une ligne d'avis, sans un mot d'adieu. Après ce qui était arrivé les jours précédents, une seule entrevue finale lui aurait aidé puissamment à mettre le sceau à sa résignation et à la réconcilier avec son sort. Cette consolation même lui était refusée.

Inutile de dire que le chagrin de M. Belmont fut aussi profond. Nous connaissons les nombreuses raisons personnelles et politiques, concernant ses concitoyens, sa fille et lui-même, qui lui faisaient désirer le succès de la cause américaine. Ce fut en vain qu'il essaya de cacher son émotion, en présence de Pauline. Elle comprit immédiatement que quelque événement extraordinaire venait d'arriver. L'attitude de Cary, à sa dernière visite, avait été assez étrange

pour laisser l'impression qu'il était sous le coup de quelque calamité imminente. Le soir précédent, en lui disant au revoir, ses manières étaient brusques, étranges, presque farouches. Il était tendre et pourtant rude. Si elle ne l'avait pas su sous le coup d'un terrible chagrin, elle aurait pu craindre qu'il ne se laissât aller à la colère. Il protesta de son éternelle gratitude. Il exprima son amour en paroles brûlantes. Il fut beau, dans la grandeur de ses sentiments et pourtant il y avait en tout cela quelque chose d'indéfini qui rendit son départ particulièrement pénible à Pauline et lui causa une fâcheuse impression.

Ses dernières paroles furent :

— Si vous ne voulez pas consentir à vivre, Pauline, il ne me reste qu'une chose à faire. Vous comprenez ?

Elle l'avait parfaitement compris. Ces mots avaient continuellement retenti à ses oreilles depuis lors, et maintenant, à l'aspect de son père, elle soupçonna tout à coup que ces sinistres paroles avaient peut-être reçu leur accomplissement. Cary était-il tué ? Avait-il cherché la mort dans la bataille ? Le doute ne pouvait souffrir aucun délai et, rassemblant toutes ses forces, elle interrogea brusquement M. Belmont.

— Non, pas mort, mon enfant, mais.....

— Mais quoi, père ? Je vous en prie, dites-moi tout.

— Ils sont partis ! Le siège est levé. C'était imprévu et cela s'est fait avec la plus grande précipitation.

— Et lui !..... parti aussi ?

— Hélas ! ma chérie.

— Autant vaudrait qu'il fût mort !.....

Et poussant un cri perçant, Pauline retomba sur son oreiller, évanouie.

Le cri fut entendu par Zulma, qui était dans le jardin et elle se précipita dans la chambre. Le visage de la malade était si terriblement altéré que Zulma fut saisie d'horreur. Pauline avait absolument l'aspect d'un cadavre. On ne pouvait entendre aucune respiration et son pouls avait apparemment cessé de battre. On lui fit respirer des sels et l'on prit tous les moyens de lui faire reprendre ses sens, mais sans résultats. Zulma et M. Belmont n'échangèrent pas un seul mot, mais tous deux crurent que c'était la fin. Avec le coucher du soleil et les ténèbres de la nuit, un terrible silence tomba sur la maison et dans ce calme lugubre, on semblait entendre vaguement le bruissement d'ailes de l'ange de la mort. Bientôt la tempête s'éleva, accompagnement digne d'une pareille scène. Les éclairs illuminaient le firmament et les grondements du tonnerre remplissaient d'horreur

la nature. Une bourrasque balaya le pays remplissant l'air de cris lugubres, tandis que la pluie tombait par torrents. Durant de longues heures, Zulma resta agenouillée à côté du corps inanimé de sa compagne. M. Belmont était assis à la tête du lit, avec la rigidité d'un cadavre. Sans le secours de Celui dont l'œil toujours vigilant était fixé sur cette maison frappée par le malheur, qui sait quelle scène affreuse aurait éclairée le soleil du matin ?

Au milieu de l'orage, on entendit tout à coup le galop d'un cheval, puis presque aussitôt, du bruit à la porte. Zulma se tourna vers M. Belmont avec un doux sourire, tandis que celui-ci se réveillait de sa stupeur avec tous les signes de la terreur.

—Ciel ! nos ennemis sont-ils déjà sur nous ? s'écria-t-il en se levant en sursaut.

—Ne craignez rien, dit Zulma en se levant aussi : Ce sont nos amis.

Elle alla ouvrir la porte et Cary Singleton entra, accompagné de Batoche. Tous deux étaient couverts de boue et leurs traits hagards témoignaient de leur trouble. Un coup d'œil leur suffit pour leur révéler la situation. Le jeune officier, après avoir pressé la main de Zulma et celle de M. Belmont resta quelques instants debout, les yeux fixés sur Pauline évanouie. Le vieillard en fit autant, à quelque distance en arrière. Bientôt, ce dernier toucha légèrement l'épaule de l'officier, qui se retourna. Les quatre amis tinrent alors pendant quelques minutes et à voix basse une consultation, Cary et Zulma, —cette dernière surtout,—parlant avec animation et résolution. On enarriva bien vite à une conclusion, car M. Belmont quitta précipitamment la chambre. Durant sa courte absence, tandis que les deux hommes reprenaient leur attitude d'observation près de la malade, Zulma porta une petite table près du chevet, la couvrit d'un linge blanc, y plaça deux chandeliers portant des cierges allumés et un petit vase rempli d'eau bénite dans lequel plongeait une léger rameau de cèdre. Elle fit tous ces préparatifs tranquillement, méthodiquement et avec adresse, comme s'il se fût agi d'une besogne ordinaire du ménage. Pas un instant elle ne leva les yeux de dessus son ouvrage, mais, grâce à l'augmentation de lumière dans la chambre, on aurait pu remarquer sur chacune de ses joues un point d'un rouge-feu. Cary, tout absorbé qu'il était dans ses méditations, ne put s'empêcher de jeter un regard sur elle, tandis qu'elle circulait ainsi, tandis que Batoche, sans toutefois lever la tête, ne perdait pas de vue un seul de ses mouvements. Qui peut dire ce qui se passa dans le cœur de ces trois personnes, ou combien de leur existence ils vécurent durant ces quelques instants ?

A peine Zulma avait-elle terminé ses préparatifs, que M. Belmont

revint accompagné du curé de Valcartier, vénérable prêtre, dont le sourire, tandis qu'il saluait tous les membres du groupe et parcourait des yeux la chambre, était une vraie bénédiction. Son influence dut s'étendre même à la pauvre malade évanouie, car lorsqu'il s'approcha d'elle et l'aspergea de l'hysope en prononçant à voix basse une prière, elle ouvrit lentement les yeux et le regarda fixement pendant quelques instants; puis tournant le regard vers les cierges allumés et le linge blanc, elle sourit et dit :

— C'est l'extrême-onction, Monsieur le curé, je vous remercie.

Le vieux prêtre, avec cette parfaite connaissance du monde et du cœur humain que lui avait donnée sa longue carrière pastorale, s'approcha davantage et en quelques paroles sérieuses, expliqua



toute la situation à la jeune fille. Il se retira alors un peu à l'écart, révélant la présence de Cary. Les deux amants tombèrent dans les bras l'un de l'autre et restèrent ainsi cœur contre cœur pendant quelques instants. Pauline appela ensuite Zulma, qui était à genoux, au pied du lit et dans l'ombre. L'entrevue fut courte, mais passionnée. Finalement, un mot de Zulma eut un effet magique et tous trois se tournèrent vers les assistants, souriant à travers leurs larmes.

La cérémonie fut brève. Là, en présence de ces quelques spectateurs, à cette heure solennelle, les mains furent jointes, la bénédiction fut prononcée et Cary et Pauline furent unis en mariage. Le prêtre ouvrit ensuite le registre de la paroisse et les mariés ainsi que les témoins y apposèrent leur signature. Zulma écrivit la sienne d'une écriture large et ferme ; mais une larme qu'elle ne put retenir tomba sur le nom en faisant tache.

—Reposez-vous maintenant, mon enfant, dit le prêtre, en prenant congé.

Pauline, épuisée par la fatigue et l'émotion, retomba aussitôt dans le sommeil, mais toute trace de douleur avait disparu et sa respiration régulière montra qu'elle jouissait d'un repos normal. Alors Batoche, s'approchant de Cary lui montra silencieusement l'horloge.

—Hélas ! oui, dit celui-ci en se tournant vers M. Belmont et Zulma ; il est maintenant minuit et le dernier acte de ce drame doit se jouer. Notre camp est à trente milles d'ici et la nuit est terrible. Je suis venu ici accomplir un devoir ; il me faut maintenant retourner là-bas en accomplir un autre. Il est heureux qu'elle dorme. Vous lui direz tout à son réveil.

Il continua en paroles brûlantes, recommandant Pauline à Zulma et à M. Belmont. Il leur répéta que seule, sa loyauté envers sa patrie pouvait l'engager à partir. Si son armée avait été victorieuse, il aurait pu quitter le service militaire et rester auprès de Pauline et au milieu de ses amis. Mais aujourd'hui qu'elle était en déroute, il ne pouvait abandonner son drapeau et il savait que Pauline le mépriserait s'il n'agissait ainsi. Dès le lendemain, les Américains devaient continuer leur fuite. Dans quelques jours, ils seraient hors du Canada.

Quand il eut fini de parler, il jeta les bras autour du cou de Zulma, en la remerciant de son dévouement, lui assurant qu'il ne l'oublierait jamais et qu'il serait toujours à son service.

—Je vous confie Pauline, lui dit-il. Je ne pourrais la remettre à aucune autre personne avec autant de confiance. Elle m'a sauvé la vie. Unissons-nous tous deux pour sauver la sienne. Elle m'a promis que désormais elle essaierait de vivre. Avec votre aide, je suis sûr qu'elle y parviendra. C'est ma seule consolation en ce moment, avec l'assurance que vous serez toujours son amie et la mienne.

Batoche adressa aussi quelques mots à Zulma. Il lui prédit que le Ciel récompenserait son abnégation, la pria de le rappeler au souvenir de ses amis, et, dans les termes les plus touchants, la supplia de prendre soin de la petite Blanche à laquelle il envoya,

en versant une larme, une dernière bénédiction. Il dit ensuite à M. Belmont que Blanche connaissait le secret de la cassette et le lui révélerait. Alors eut lieu la séparation finale. Cary et Batoche quittèrent la maison ensemble. Le lendemain matin, le jeune officier avait rejoint ses compagnons et continuait avec eux la retraite. Quant au vieux soldat, il gisait sur l'herbe humide, au pied des chutes de Montmorency,—mort ! Son cœur de lion avait été brisé. Batoche n'avait pu survivre à la ruine de ses espérances.

XVIII.

QUINTETTE FINAL.

Huit ans s'étaient écoulés. On était dans l'été de 1784. La grande guerre de la Révolution était terminée et la paix avait été signée. Cary Singleton ayant déposé les armes, entreprit de voyager pour se reposer et se remettre de ses fatigues. Sa première visite fut au Canada, en compagnie de sa femme et de M. Belmont, qui désirait retourner à Québec pour y passer ses vieux jours. Ayant accompagné Pauline au Maryland aussitôt après son rétablissement,—qui avait été très lent,—il avait mené là-bas une tranquille existence ; mais il commençait désormais à sentir le poids de la vieillesse et comme il n'avait plus la moindre inquiétude sur la sécurité de Cary, la nostalgie s'était emparée de lui. Il n'est pas besoin de dire que le voyage fut des plus agréables. On visita tous les lieux habités ou parcourus autrefois ; on revit toutes les anciennes connaissances que la mort avait épargnées ; mais la plus grande attraction pour Cary et Pauline était Zulma et Roderick. Qu'étaient-ils devenus ? Celui-ci était resté à l'armée pendant un an après la délivrance de Québec. Portant partout au fond du cœur son désappointement et son chagrin, il prit part à l'expédition de Burgoyne et partagea le sort de ce général, à Saratoga ; mais comme Morgan assistait à cette bataille, où il causa la mort du brave général anglais Fraser, et que Cary était avec lui, Roderick reçut de ce dernier le même traitement qu'il lui avait procuré après le combat du Sault-au-Matelot. Tandis que tous les soldats de Burgoyne étaient retenus prisonniers dans l'intérieur du pays, Hardinge obtint sa libération par l'influence de Singleton auprès de Morgan ; il retourna dans sa patrie et renonça pour toujours à la carrière militaire. Il se retira d'abord à la campagne, dans son domaine ; mais la solitude lui devint pénible et il alla fixer sa résidence dans la vieille capitale. L'une des premières personnes qu'il y rencontra fut Zulma, à peine de retour de Paris, où elle avait passé une couple d'années. C'était

maintenant une tout autre femme ; son animation, sa vivacité s'était calmée et elle portait aussi bravement qu'elle le pouvait le fardeau de son isolement. Mais sa merveilleuse beauté n'avait pas diminué ; elle s'était plutôt épanouie comme une fleur à l'apogée de sa floraison. Comme Roderick, elle était seule au monde, son père étant mort un an après le siège de Québec. Il était tout naturel que ces deux anciennes connaissances se rapprochassent peu à peu et personne ne sera surpris d'apprendre, qu'après une complète explication mutuelle, et beaucoup de délibération, ils unirent leurs existences. Personne ne sera non plus étonné que leur union ait été heureuse et ait produit de solides fruits de bonheur. Ils le méritaient bien et leur grand sacrifice fut littéralement récompensé au centuple.

Parfois, quand il était d'humeur plus enjouée que de coutume, Roderick disait :

—Vous vous rappelez, ma chère, que je vous ai prédit un jour que je prendrais ma jolie rebelle. Je l'ai capturée enfin.

Et il riait à gorge déployée. Zulma souriait alors faiblement, comme si le souvenir n'avait pas perdu toute son amertume, mais elle retournait à son mari ses caresses avec effusion.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire la réunion des quatre amis, après tant d'années. Notre histoire approche de sa fin et nous n'avons d'espace que pour un dernier incident.

Un beau jour, dans l'après-midi, ils se trouvèrent tous réunis au pied de la chute de Montmorency, autour de l'humble tombe de Batoche : un petit tertre couvert de gazon, à la tête duquel s'élevait une croix noire. En leur compagnie apparaissait le pittoresque costume d'une religieuse ursuline : c'était la petite Blanche, que Zulma avait placée au couvent après la mort de son père et qui avait consacré son existence à Dieu. Grâce à une dispense spéciale d'une règle très sévère, il lui avait été permis d'accompagner les amis de son enfance à la tombe de son grand-père. Zulma et Pauline plantèrent des fleurs et Blanche s'agenouilla en sanglotant et en priant. Tous, même les deux hommes énergiques, versèrent des larmes à la vue d'une scène qui leur rappelait tant de souvenirs.

Pauvre Batoche ! Qu'y avait-il donc, dans la musique de la chute, qui paraissait répondre à ce tribut de ses amis ?

.....

Au cours de ma première visite au Canada, il y a quelques années, je rencontraï sur le bateau du *Saguenay* une jeune dame dont la beauté et la distinction firent sur moi une heureuse impression. Je demandai qui elle était. Un vieux monsieur m'apprit que son

nom était Hardinge, et en retraçant sa généalogie, suivant l'habitude favorite des vieillards, il démontra à l'évidence que ses deux grand'mères étaient les héroïnes et ses deux grand-pères, les héros de cette histoire. Un fils de Roderick et de Zulma avait épousé une fille de Cary et de Pauline et cette jeune femme était le fruit de leur union. Ainsi, enfin, le sang de tous nos amoureux s'était réuni dans les veines d'une même personne.

J. LESPÉRANCE.

FIN.



A TRAVERS LES LIVRES

Au pays de Bernadette, par Mme Marie de BESNERAY,—un vol. in-12, chez TÈQUI, libraire-éditeur, rue du Cherche-Midi, 33, à Paris, prix 2 francs.

Voici un livre qui sort absolument des voies communes : *tout y est original* ; l'œuvre s'élève par sa conception même, par les descriptions que l'on y trouve, par le style, bien au-dessus de la mesure ordinaire.

Mme de Besneray n'eût-elle écrit que ce livre, je saluerais en elle un écrivain de race.

Sa fiction,—si tant est que ce soit une fiction,—je croirais plutôt à un fonds réel,—sa fiction, des plus nouvelles, est en même temps, on ne peut plus attachante. Le récit s'ouvre par une mort, il se termine par une entrée au couvent.

Pour cadre l'auteur a pris une ville, un pays que toute âme catholique honore et hérit : Lourdes et son territoire. Ces lieux, chers entre tous et merveilleusement beaux, sont décrits d'une façon supérieure.

Un mot du style, il a droit à une mention spéciale : c'est un style romantique, hardiment romantique, mais d'une façon séduisante, à tel point que, malgré mon amour pour le classique, ce romantisme original et de bon goût m'a charmé.

Quoiqu'il soit question d'amour dans ce livre, et souvent question, il peut, parce qu'il reste toujours religieux et chaste, être recommandé à presque tous les lecteurs.

CHARLES DUBOIS.

Dictionnaire Canadien-français ou lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français, avec de nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant avec le vieux français, l'ancien et le nouveau patois normand et saintongeais, l'anglais et les dialectes des premiers aborigènes, par

SYLVA CLAFIN.

Les études philologiques sont plus que jamais à l'ordre du jour. La rapidité et la facilité des communications entre les habitants d'un même pays tendent à faire disparaître les idiômes locaux et à unifier les langues nationales. Avant que disparaissent les derniers vestiges de ce qui fut le langage d'une longue suite de générations, des hommes d'études doublés d'hommes de goût, ayant le respect du passé et ne voyant pas, comme trop d'esprit superficiels, le progrès dans toutes les innovations, ont tenu à conserver à la postérité les principaux caractères de la langue des ancêtres.

De cette généreuse et féconde pensée naissent ces mille et un traités de linguistique que nous voyons apparaître tous les jours, ces sociétés savantes et ces publications diverses qui ont pour but des études philologiques.

Le goût pour ce genre d'études n'est guère développé parmi nous et il n'en pouvait être autrement. Comparativement aux nations européennes, à notre ancienne mère-patrie, entre autres, nous sommes nés d'hier. Les fondateurs de notre petit peuple ont apporté ici avec eux une langue toute faite que leurs descendants, longtemps séparés par le sort des armes de la mère-patrie, ont conservée de leur mieux. Nos érudits n'ont donc pas à étudier la lente formation de la langue telle qu'elle est parlée aujourd'hui et d'en rechercher l'origine des éléments divers. Ils n'ont pas non plus à diriger leurs travaux du

côté de dialectes, patois ou idiômes locaux qui tendent à disparaître de partout. Il n'en a jamais existé parmi nous, à proprement parler. Le langage usuel de notre peuple est, à part un bon nombre d'anglicismes acquis au contact des nouveaux maîtres du pays, depuis la conquête, celui que parlait la bonne société du temps de Louis XIV et de Louis XV. Nos campagnards parlent cette même langue, moins grammaticalement sans doute et avec une plus grande négligence d'articulation ; ils ont conservé les vieilles locutions des paysans normands ou saintongeais leurs ancêtres ; mais tout peu châtié qu'est ce langage, c'est toujours du français. Il n'existe pas de patois canadien. Il n'en est pas moins certain que notre langage parlé diffère du français contemporain sur une multitude de points. Avant que ces particularités ne viennent à disparaître, grâce aux communications de plus en plus fréquentes entre le Canada et son ancienne mère-patrie, un de nos compatriotes, érudit et linguiste de haute marque, a voulu les conserver à l'histoire. Il a tenu aussi à revendiquer pour un grand nombre de termes tombés en désuétude en France, mais qui n'en ont pas moins leur étymologie et leur valeur réelle, la légitimité d'origine. Cela a entraîné notre auteur à des recherches très ardues, mais fort intéressantes et aussi fort instructives.

M. Sylva Clapin n'est pas le premier qui s'est occupé du langage canadien et de ses divergences d'avec le français moderne. Avant lui, MM. Buies, Dunn, Fréchette, Manseau, Tardivel et autres ont traité ce sujet à différents points de vue, mais de tous les ouvrages publiés sur le langage canadien-français, celui que M. Clapin offre aujourd'hui au public est de beaucoup le plus complet. Il contient : 1° les termes " vieux français tombés en désuétude en France et conservés au Canada, soit dans toute leur intégrité, soit avec quelques légères modifications ;

2° Les différentes formes particulières à celles des provinces de France, qui ont fourni autrefois les plus forts contingents de colons pour le Canada ;

3° Les mots absolument français, si l'on s'en tient à leur forme écrite ou parlée, mais ayant au Canada une acception différente du français moderne ;

4° Les canadianismes proprement dits, c'est-à-dire les nouveaux mots créés de toutes pièces au Canada ;

5° Enfin, les termes anglais ou sauvages, écrits et prononcés tels que dans les langues originelles ;

6° Les termes anglais et sauvages plus ou moins francisés.

Ce glossaire est donc, suivant l'expression de l'auteur, l'étude particulière d'une phase traversée présentement par la langue française en notre coin d'Amérique.

Il s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'enseignement et au maintien de la langue française au Canada, comme à l'évolution qu'elle doit subir parmi nous pour recouvrer toute sa pureté, car signaler les défauts, c'est le meilleur moyen de les faire disparaître.

Le *Dictionnaire canadien français* de M. Clapin a tous les droits au bon accueil du public.

C'est un magnifique volume grand in-8 de 388 pages imprimé avec soin sur excellent papier, par la maison Beauchemin, de cette ville.

Prix, broché.....	\$4 50
“ relié, toile anglaise.....	5 00